



**Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement**

PROGRAMME NATIONAL FONCIER 2016 – 2020

**Document établi à partir des réflexions du Comité Technique de
Préparation (CTP)**

Mot du ministre

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre vos mains la version finale du « Programme National Foncier » un document de programmation de la mise en œuvre de la réforme foncière démarrée en 2005.

Suite à l'approbation de la nouvelle Lettre de Politique Foncière en 2015, nous avons tenu, avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers, une concertation à l'échelle nationale de façon à entendre les différents points de vue de toutes les parties sur les nouvelles orientations de politique foncière. D'autres consultations ont été également menées au niveau provincial regroupant des participants en provenance des Régions, et nous avons essayé d'avoir une participation la plus représentative possible.

Étant issue d'une procédure inclusive et consensuelle, le Programme National Foncier répondra au mieux aux besoins actuels et futurs de la population en vue d'assurer une sécurisation foncière optimale et de résoudre les litiges fonciers accentués actuellement.

Je tiens à remercier l'équipe qui a été constituée pour être chargée de la rédaction de ce document de Programme National Foncier. Ce document développera pour une période de 5 ans une programmation chiffrée et localisée des activités de mise en œuvre de la réforme foncière en cohérence avec les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers.

Le PNF confirmera au préalable des principes qui garantiront pour les cinq années à venir la continuité de l'esprit de la réforme foncière à savoir :

- i. Un principe de continuité avec le maintien du certificat foncier comme document permanent de garantie de propriété
- ii. Un principe de progressivité avec une mise à jour du cadre juridique en fonction d'évaluations d'opérations pilotes
- iii. Un principe de représentativité des acteurs du secteur
- iv. Un principe d'harmonisation visant à favoriser la coordination des interventions par mon département avec les acteurs du secteur et les partenaires techniques et financiers

Je tiens également à vous affirmer notre engagement pour la mise en œuvre d'une politique de sécurisation foncière à la portée de tous.

Bonne lecture !

Liste des sigles et abréviations

AD2M	: Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky
AFD	: Agence Française de Développement
AGF	: Agent du guichet foncier
AMVR	: Aire de mise en valeur rurale
ARSF	: Appui à la réforme et à la sécurisation foncière
BEST	: Bureau d'expertise social et de diffusion technique
BIF	: Birao ifotony ny Fananan-tany
CAADP/PDDAA:	: Programme détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine
CASEF	: Projet de Croissance agricole et de sécurisation foncière
CCRF	: Cellule de Coordination de la Réforme Foncière
CIRDF	: Circonscription domaniale et foncière
CIRTOPO	: Circonscription topographique
CRIF	: Centre de ressources et d'informations foncières
CRTF	: Comité de révision des textes législatifs et fonciers
CSA	: Centre de service agricole
CTD	: Collectivité territoriales décentralisées
CTP	: Comité Technique de Préparation
CU	: Commune urbaine
DDPF	: Direction du Patrimoine et de la Propriété Foncière
DGI	: Direction générale des impôts
DGSF	: Direction générale des Services foncières
DST	: Direction des services Topographiques
DV	: Directives volontaires
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
ESPA	: Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo
FTM	: Foibe taosaritanin'i Madagasikara
GF	: Guichet foncier
GIZ	: Agence de coopération internationale allemande
IEC	: Information Education communication
JO	: Journal officiel
KFW	: Banque allemande
LPF	: Lettre de Politique Foncière
M2PATE	: Ministère d'État en charge des projets présidentiels de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
ODD	: Objectifs de développement durable
OS	: Objectif spécifique
OSC	: Organisation de la société civile
PDDAA	: Programme détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine
PGDI	: Projet de Gouvernance et de Développement Institutionnel
PGE	: Politique générale de l'Etat
PIC	: Pôle intégrée de croissance
PLAE	: Projet de lutte antiérosive

PLOF	: Plan local d'occupation foncière
PND	: Plan National de développement
PNF	: Programme National foncier
PPNT	: Propriété privée non titrée
PPT	: Propriété privée titrée
PRODECID/GIZ	: Projet de développement communal inclusif et décentralisation
PSAEP	: Programme sectoriel de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RNR	: Réserves Naturelles renouvelables
SAC	: Schéma d'aménagement communal
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNFAR	: Stratégies Nationales de formation agricole et rurale
UE	: Union Européenne

Sommaire

MOT DU MINISTRE	I
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	II
SOMMAIRE	IV
PREAMBULE.....	VI
1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER.....	1
2. L'ALIGNEMENT DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER PAR RAPPORT AUX TENDANCES DE DEVELOPPEMENT DURABLE GLOBAL ET NATIONAL, ET A D'AUTRES STRATEGIES SECTORIELLES EN PLACE	2
2.1 LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	2
2.2 LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) 2015-2019	2
2.3 LES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES REGIMES FONCIERS.....	3
2.4 LE PROGRAMME SECTORIEL DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (PSAEP), DANS LE PROCESSUS DU CAADP/PDDAA	3
2.5 LES AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES.....	3
3. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER	4
4. LES PRINCIPES DIRECTEURS RETENUS POUR LE PROGRAMME NATIONAL FONCIER	5
5. LE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER 2016-2020	8
6. LE PROGRAMME D'ACTIVITES DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER 2016-2020	14
6.1 VOLET N°1 : SECURISATION DES DROITS FONCIERS.....	14
6.1.1 <i>Le contexte</i>	14
6.1.2 <i>L'objectif</i>	15
6.1.3 <i>La stratégie d'intervention du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers »</i>	15
6.1.4 <i>Les activités prioritaires du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers »</i>	16
6.1.5 <i>Les résultats attendus</i>	17
6.1.6 <i>Les indicateurs du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers » à 15 ans</i>	18
6.1.7 <i>Les indicateurs du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers » pour les 5 premières années 2016-2020</i>	21
6.2 VOLET N°2 : GESTION ET PLANIFICATION FONCIERE.....	25
6.2.1 <i>Contexte</i>	25
6.2.2 <i>L'objectif</i>	25
6.2.3 <i>La stratégie du Volet n°2 : « Gestion et planification foncière »</i>	25
6.2.4 <i>Les activités prioritaires du Volet n°2 : « Gestion et planification foncière »</i>	26
6.2.5 <i>Les résultats attendus</i>	27
6.2.6 <i>Les indicateurs du Volet n°2 : « Gestion et planification foncière » à 15 ans</i>	28
6.2.7 <i>Les indicateur du Volet n°2 : « Gestion et planification foncière » pour les 5 premières années 2016-2020</i>	30
6.3 VOLET N°3 : ACCES ET VALORISATION DU FONCIER	32
6.3.1 <i>Le contexte</i>	32
6.3.2 <i>L'objectif</i>	32
6.3.3 <i>La stratégie d'intervention du Volet n°3 : « Accès et valorisation du foncier »</i>	32
6.3.4 <i>Les activités prioritaires du Volet n°3 : « Accès et valorisation du foncier »</i>	33
6.3.5 <i>Les résultats attendus</i>	33

6.3.6	Les indicateurs du Volet n°3 : « Accès et valorisation du foncier » à 15 ans.....	34
6.3.7	Les indicateurs du Volet n°3 : « Accès et valorisation du foncier » pour les 5 premières années 2016-2020.....	35
6.4	VOLET N°4 : RENFORCEMENT ET HARMONISATION DES DISPOSITIFS DE GESTION FONCIERE (SERVICES ET GUICHETS FONCIERS).....	36
6.4.1	Le contexte.....	36
6.4.2	L'objectif.....	36
6.4.3	La stratégie d'intervention du Volet n°4 : « Renforcement et harmonisation des services et guichets fonciers ».....	36
6.4.4	Les activités prioritaires du Volet n°4 : « Renforcement et harmonisation des services et guichets fonciers ».....	37
6.4.5	Les résultats attendus du Volet n°4 : « Renforcement et harmonisation des services et guichets fonciers ».....	38
6.4.6	Les indicateurs du Volet n°4 : « Renforcement et harmonisation des services et guichets fonciers » à 15 ans.....	39
6.4.7	Les indicateurs du Volet n°4 : « Renforcement et harmonisation des services et guichets fonciers » 40	40
6.5	VOLET N°5 : TRANSPARENCE ET REDEVABILITE	42
6.5.1	Le contexte.....	42
6.5.2	Les objectifs.....	42
6.5.3	La stratégie d'intervention du Volet n°5 : « Transparence et redevabilité ».....	42
6.5.4	Les activités prioritaires du Volet n°5 : « Transparence et redevabilité ».....	43
6.5.5	Les résultats attendus.....	43
6.5.6	Les indicateurs du Volet n°5 : « Transparence et redevabilité » à 15 ans.....	44
6.5.7	Les indicateurs du Volet n°5 : « Transparence et redevabilité » pour les 5 premières années 2016-2020	46
ANNEXES	47

Préambule

Le Programme National Foncier (PNF) constitue le document de mise en œuvre de la Lettre de Politique Foncière (LPF) validée par le Conseil des Ministres le 5 août 2015. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations de la LPF ; raison pour laquelle chaque orientation déclinée dans la LPF fait l'objet d'un ensemble d'activités prioritaires, afin d'en respecter la logique.

Si la LPF est établie pour une durée d'une quinzaine d'année (2015-2030), le présent PNF a une durée d'exécution de cinq ans. Il compose donc le premier programme opérationnel quinquennal de la LPF. Néanmoins, le présent PNF définit déjà les indicateurs des objectifs spécifiques retenus pour la durée de quinze ans.

Tous les cinq ans un PNF sera établi, au terme duquel une évaluation sera conduite afin d'établir si les résultats sont conformes aux objectifs fixés, quels auront été les facteurs de réussite et le cas échéant de blocage. Des résultats des évaluations seront tirées les lignes directrices du PNF subséquent.

Le Cabinet Best a rédigé le présent document dont le processus d'élaboration a été financé par l'Union Européenne.

1. Le Contexte de l'élaboration du Programme National Foncier

Confrontées à une crise foncière et domaniale aux conséquences sociales et économiques de plus en plus dévastatrices, les autorités malagasy se sont engagées en 2005 dans une vaste réforme, visant à concilier les pratiques locales légitimes et le cadre légal. Cette réforme foncière a initié la reconnaissance des systèmes d'appropriation et de validation des droits de propriétés fonciers légitimes, et l'instauration des institutions et des dispositifs de proximité, permettant la formalisation des droits. Elle a permis la coexistence de deux systèmes : la gestion foncière déconcentrée assurée par les services fonciers de l'Etat qui continuent d'octroyer les droits de propriété par l'immatriculation ; et la gestion foncière décentralisée opérée par les guichets fonciers communaux qui reconnaissent les droits de propriété par la certification. La réforme adoptée en 2005 visait donc à créer de nouvelles conditions pour fournir aux demandeurs de sécurisation foncière formelle une qualité de service améliorée, de proximité et à des délais moindres. Aussi, l'objectif annoncé de cette réforme de « *répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans des délais raisonnables et à des coûts ajustés* », était basé principalement sur deux principes : l'amélioration des capacités d'accueil, de traitement et d'archivage des dossiers au niveau des services fonciers d'une part, et la démultiplication des institutions en charge de la gestion foncière par la décentralisation de certaines compétences au niveau des Communes d'autre part. Cet objectif était décliné en quatre axes stratégiques dont (1) la modernisation et restructuration des services fonciers, (2) la décentralisation de la gestion foncière, (3) la rénovation de la législation foncière, et (4) la conception et la mise en œuvre d'un plan national de formation et de communication.

La réforme foncière de 2005 a apporté des réponses innovantes, mais ne permettant de répondre que partiellement à l'objectif initial : si les délais et les coûts de la sécurisation foncière ont été relativement abaissés, la réponse massive à l'insécurité foncière reste par contre en deçà des attentes. La mise en œuvre de la réforme foncière de 2005 s'est en effet trouvée confronter à des limites, des lacunes, des obstacles, déjà mis en exergue dans le cadre de l'évaluation conduite en 2011.

La réforme foncière de 2005 s'est surtout focalisée sur la sécurisation des droits liés à la terre sans traitée les deux autres aspects essentiels liés aux questions foncières, à savoir l'organisation en matière d'accès à la terre et celle de son usage ainsi que la planification spatiale (aménagement du territoire).

C'est ce qui a conduit Monsieur le Ministre d'Etat en charge des Projets Présidentiels et de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement à engager en juillet 2014 un processus de consolidation de la réforme foncière, qui a abouti un an plus tard à l'adoption d'une nouvelle Lettre de Politique Foncière (LPF), au terme d'un long processus de concertation. Sur la base d'un constat partagé, la LPF définit les orientations et les axes d'intervention de la réforme foncière à mettre en œuvre.

Cette nouvelle Lettre de Politique Foncière est établie pour une durée de 15 ans, à compter de l'année 2015. La LPF est avant tout un document d'engagement politique de l'Etat malagasy marquant sa volonté de consolider les acquis de la réforme foncière, tout en améliorant ses dispositions les moins efficaces et en élargissant son périmètre d'actions sur tous les aspects liés au foncier. Mais elle ne constitue pas un cadre d'activités opérationnelles, sur lequel s'appuient les politiques publiques et les interventions des partenaires techniques et financiers.

Comme la LPF, la préparation du PNF a fait l'objet d'un vaste processus de concertation de toutes les parties prenantes concernées par le secteur foncier, dans le courant du second semestre 2015.

Compte tenu de la spécificité de la question foncière et par souci d'efficacité, les expériences tirées dans la réalisation du précédent programme national foncier enseignent que toutes les actions doivent être devancées par des opérations d'expérimentation basées sur une méthode conçue dans une approche inclusive et participative. Ce PNF 2016-2020 suit cette démarche dans sa conception, ainsi que dans sa mise en œuvre.

2. L'Alignement du Programme National Foncier par rapport aux tendances de développement durable global et national, et à d'autres stratégies sectorielles en place

Le Programme National Foncier 2016-2020 est conçu en symbiose avec les différentes politiques et orientations internationales, nationales et régionales de développement humain durable, en particulier :

- Les objectifs de développement durable
- Le Plan National de Développement 2015-2019 (PND)
- Les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts
- Le cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique (2009)
- Le processus du CAADP/PDDAA (Programme détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine)
- Les autres politiques et stratégies sectorielles

2.1 Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le PNF s'aligne sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable, et particulièrement, il s'implique de façon plus évidente dans deux des objectifs spécifiques, dont l'objectif 1 sur la Lutte contre la faim, qui consiste à « éliminer la faim et la famine, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable. Les orientations 2 et 3 du PNF visent également l'accomplissement de l'objectif 11 des ODD sur les Villes et les communautés durables. Cet objectif est voué à créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.

2.2 Le Plan National de Développement (PND) 2015-2019

Ce PND intègre la Politique Générale de l'Etat (PGE), et le PNF se retrouve dans les grandes lignes d'orientations, mais surtout les Valeurs fondamentales du PND, qui consistent entre autres,

- A « bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'Homme »
- A faire une priorité des priorités pour « combattre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité »
- A rendre effectif la bonne gouvernance, et garantissant le renforcement de la sécurité des biens, des personnes, des investissements privé et public (Point 1.4.4 du PND)

2.3 Les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

Ces Directives Volontaires ont été approuvées en mai 2012 par le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale (CSA). Ce Comité mondial souligne les significations suivantes, selon lesquelles une gouvernance responsable des régimes fonciers doit être prise dans le sens « d'entreprendre les bonnes actions et les faire bien ». Les Directives Volontaires servent également de « référence » pour l'amélioration de cette gouvernance foncière, et trouvent les bases de ces références sur un consensus sur des pratiques existantes. Les principes directeurs des Directives Volontaires sont les suivants :

- Reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits
- Protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces et les violations
- Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes
- Donner accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes
- Prévenir les différends fonciers, les conflits violents et la corruption

2.4 Le Programme Sectoriel de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (PSAEP), dans le processus du CAADP/PDDAA

Le CAADP/PDDAA est le Programme détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine, donc le cadre de référence de la stratégie du secteur Agricole au niveau de la région africaine.

Le PNF malgache contribue à la réalisation des objectifs de ce PSAEP, et dans le cadre du CAADP/PDDAA, à travers l'effort qu'il appelle à mobiliser concernant l'aménagement et la gestion durable de l'espace et des ressources. Le PNF prévoit justement la production de textes complémentaires sur les terres à statuts spécifiques, définis dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), qui est l'outil de référence du PSAEP malgache. Pour l'agriculture, le SNAT stipule l'extension de zones d'investissement pour les filières prioritaires et les infrastructures agricoles.

Pour l'élevage, le SNAT parle d'extension de pâturages réservés, de zones pour les cultures d'alimentation, ainsi que de terrains pour les infrastructures. Pour la pêche, le SNAT circonscrit un plan d'aménagement écosystémique. Or, le PNF instruit sur les actions à entreprendre qui devront réguler ces extensions.

En ce qui concerne particulièrement le CAADP, l'élaboration du PNF s'encadre dans l'étape 8 de la Phase 3, parmi les quatre phases qui constituent les initiatives à prendre par les gouvernements qui ont signé cette convention régionale africaine. Cette étape consiste à établir des alliances de partenariat pour la mobilisation des ressources et les priorités d'investissement.

2.5 Les autres politiques sectorielles

Enfin, dans les objectifs de son orientation 4 (améliorer et mettre en synergie la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière) et de son orientation 5 (s'engager sur la transparence et la redevabilité), le PNF s'aligne sur les initiatives gouvernementales en matière de décentralisation (PN2D) et en matière de promotion de la bonne gouvernance, à travers l'appui aux OSC (PGDI).

La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) est élaborée au service des objectifs du Programme Sectoriel Agricole à Madagascar. Le PNF contribue à la réalisation des objectifs du troisième axe de la SNFAR, à savoir, la mise en place de mesures d'accompagnement de la Formation Agricole et Rurale (FAR).

3. La démarche d'élaboration du Programme National Foncier

Il convient de rappeler qu'un Comité Technique de Préparation ou CTP, présidé par le Directeur Général des Services Fonciers, et composé des techniciens responsables auprès du M2PATE et d'autres ministères, ainsi que des représentants de la société civile, était déjà mis en place pour le processus d'élaboration de la LPF elle-même. Pour continuer leur rôle dans l'élaboration du PNF, ce CTP était appuyé par une équipe d'experts, des prestataires professionnels, dans la conception des outils de travail et dans l'organisation logistique, pour les réunions thématiques et les ateliers de consultation provinciale. Les outils de travail devaient accompagner les participants dans la définition des actions prioritaires aux régions, et à mettre dans le PNF. Les objectifs étaient de répondre aux questions ci-après : « quelles sont les activités prioritaires à la région et pourquoi sont-elles prioritaires ? Où-est-ce qu'on va les mettre en œuvre si on va mener des « actions pilotes » ? Quelle répartition de rôle peut-on proposer entre les différentes parties prenantes ?

Les membres du CTP ont assuré l'animation des débats et échanges dans les groupes de travail, lors des ateliers de consultation provinciale, groupes constitués par les représentants des Régions composant chaque province. Un outil de capitalisation préalablement conçu par les experts, était appliqué pour mettre en évidence et valoriser les propositions émises par les représentants des entités, invitées dans chaque région. Les experts ont assuré la capitalisation des résultats des consultations.

Une démarche d'animation basée sur les méthodes actives et inclusives, qui visent le respect du principe de la neutralité, était adoptée pendant tout le processus pour valoriser les propositions des différentes parties prenantes et des acteurs du foncier.

Les experts étaient chargés de compiler l'esquisse du PNF, dont le processus de rédaction était jalonné d'étapes de validation partielle par le CTP et le staff du M2PATE. La version définitive du programme est le fruit d'une dernière mise en débat par les représentants des différentes parties prenantes et des acteurs du foncier, de la pertinence et de la cohérence des objectifs décrits, des activités définies et leur priorité, des zones à prioriser, ainsi que des indicateurs de résultats mis en place.

La mise en place du dispositif de suivi de la mise en œuvre devra s'effectuer à la fin de l'élaboration du PNF, avant sa diffusion.

4. Les Principes directeurs retenus pour le Programme National Foncier

Pour le premier quinquennat 2016-2020, la mise en œuvre de la LPF 2015-2030 embrasse une logique de continuité, d'amélioration et de consolidation des grands acquis de la réforme de 2005. Laquelle logique se décline en principes directeurs qui s'imposent aux responsables chargés de l'élaboration du présent document. Il est bien entendu que l'ensemble des orientations de la LPF, portant sur une durée de quinze ans, ne pourra être traitée dans ce premier programme. Dans le cadre de l'élaboration du PNF 2016-2020, les principes directeurs sont issus de la Table Ronde sur la LPF qui s'est tenue à l'Hôtel Panorama le 10 novembre 2015, renforcés par la lettre du MEPATE adressée aux partenaires techniques et financiers (Cf. Annexe 7). Ces principes directeurs s'énumèrent comme suit :

P1) L'esprit de la réforme foncière initiée en 2005 est à maintenir et à consolider

Le premier principe directeur repose sur le postulat du maintien du cadre juridique instauré par les lois issues de l'acte premier de la réforme, à savoir les lois suivantes :

- Loi 2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres
- Loi 2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Loi 2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public
- Loi 2008-014 du 23 juillet 2014 sur le domaine privé de l'Etat, des collectivités décentralisées et des personnes morales de droit public

L'application de ce principe impose de ne pas remettre en cause les fondements juridiques de la réforme foncière, et plus précisément ses aspects novateurs reposant sur la création du statut de la propriété privée non titrée et du certificat foncier comme document permanent de garantie de propriété.

Néanmoins, ce premier principe directeur n'implique pas le gel de toute initiative juridique. Ainsi, l'élaboration et/ou la révision de textes juridiques pourront voir le jour selon le contexte actuel de la réforme et sans préjudice du présent principe directeur.

P2) La conception et l'élaboration des textes fonciers devront être menées de façon inclusive et participative

L'élaboration de la nouvelle LPF s'est appuyée sur un large processus de concertation, qui a démarré lors d'un atelier du 17 juin 2014 organisé sous le Haut Patronage du Président de la République, qui s'est poursuivi par une large consultation d'acteurs issus de différents secteurs dans le cadre de réunions et d'ateliers qui se sont tenus en province et dans la capitale, et qui s'est achevé à l'occasion du Forum national pour la consolidation de la réforme foncière et sur les Directives Volontaires pour une gouvernance foncière responsable, les 17, 18 et 19 février 2015. Cette approche inclusive et participative est réaffirmée dans le cadre de l'élaboration du Programme National Foncier, en prenant en compte les besoins exprimés par toutes les parties prenantes du secteur foncier dans le pays.

Si la consolidation de la réforme foncière nécessite l'élaboration de nouveaux textes, l'évolution du corpus juridique du secteur foncier ne devra pas être conduite de façon indépendante. En effet, la conception et l'élaboration des lois et décrets ne sont pas du seul ressort de l'Etat. Il faudrait élargir le Comité de Révision des Textes sur le Foncier (CRTF), en incluant des représentants de l'ensemble des acteurs du foncier : société civile, élus locaux, autres administrations concernées par le secteur

foncier. En tout état de cause, chaque partie prenante ne saurait revendiquer une représentation majoritaire, de façon à favoriser la recherche du consensus comme mode de production juridique.

P3) Les institutions et structures existantes sont à capitaliser et à valoriser

La réforme de 2005 a déjà apporté plusieurs organes visant à appuyer et/ou compléter les structures traditionnelles concernées par le foncier à Madagascar. Actuellement, il existe de nombreuses institutions qui sont amenées à concourir aux objectifs de la politique foncière du pays. Il s'agit entre autres des directions stratégiques auprès du Ministère en charge du foncier ; les dispositifs opérationnels de gestion foncière, les organismes de coordination, d'évaluation et de production de connaissance ; les divers comités d'orientation, de pilotage, et de rédaction de textes fonciers ; ainsi que les institutions de formations (ESPA, ENAM, INDDL,...) ; mais aussi les divers départements sectoriels.

Le PNF privilégiera l'utilisation optimale de ces institutions avant tout recours à une nouvelle création. Toutefois, des ajustements et des réorganisations des organes existants s'avèreraient nécessaires conformément aux changements stratégiques véhiculés par la LPF 2015. L'application de ce principe favorisera le renforcement de capacité des personnels concernés par le biais de programmes de formations et/ou de recyclage selon les besoins identifiés.

P4) Les innovations devront d'abord être expérimentées en pilote puis évaluées avant d'être érigées en lois

L'expérimentation est une méthode reposant sur l'expérience et l'observation contrôlée dans le but de vérifier des hypothèses. Ce PNF considère l'expérimentation comme un mode d'action privilégié, afin de mettre en œuvre concrètement, sur un territoire déterminé, des procédures innovantes, allant dans le sens d'une sécurisation foncière plus accessible et mieux adaptée aux besoins des populations. Ces procédures pourraient être le cas échéant dérogatoires au cadre juridique de droit commun, et donc nécessiter l'adoption de textes juridiques spécifiques, circonscrits en matière de calendrier et de couverture territoriale.

Au terme des expérimentations et après leur évaluation conduite de façon collégiale, les processus innovants qui auront été jugés performants et pertinents pourront faire l'objet, si besoin est, de l'élaboration de nouveaux textes juridiques permettant leur mise en œuvre à plus grande échelle. Les résultats des études, liées aux diverses expérimentations sur le plan technique et social, seront étudiées à tous les niveaux et selon leur faisabilité du point de vue juridique et politique au niveau du comité élargi de révision des textes sur le foncier.

P5) Les acteurs clés du secteur foncier devront s'engager de façon cohérente, coordonnée et équilibrée

Une Charte de Partenariat accepté, ratifié, respecté par tous formalisera ce dernier principe avec la mise en place d'un comité régional de suivi pour assurer son respect. Le Chapitre D de la LPF 2015 précise les grandes lignes de mise en œuvre comme suit :

- Engagement des acteurs politiques : la mise en œuvre des orientations de la LPF reposera sur une volonté politique forte tournée vers l'innovation et s'accompagnant de la mise à disposition, par l'Etat malagasy, de ressources financières et humaines adéquates

- Appropriation et participation des acteurs publics et privés : les actions de mise en œuvre seront largement appropriées par un travail collectif de définition des activités. Ces dernières bénéficieront d'une implication large des acteurs pour leur réalisation et nécessiteront l'implication engagée des acteurs de l'Etat
- Partenariats coordonnés et cohérents à la politique : l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre de la politique foncière sera une priorité. Afin de préserver la cohérence et les orientations de la politique foncière, les différents soutiens accordés par les agences d'aide publique et privée au développement seront formalisés dans une charte de partenariat. Cette dernière établira les principes d'appui à l'organisme de coordination et à la mise en œuvre du Programme National Foncier
- Equilibre dans la mise en œuvre des actions : les cinq orientations de la LPF seront mises en œuvre parallèlement. Dans ce sens, l'organe de coordination veillera à une mise en œuvre équilibrée des différents axes d'intervention, d'appuis, et de financements y afférents

Dans cette perspective, il est proposé que deux chartes de partenariats soient élaborées :

- Une charte de partenariat entre l'ensemble des acteurs publics et privés malagasy concernés par la politique foncière, définissant les objectifs à atteindre, les modalités de mise en œuvre et les contributions respectives de chaque partenaire
- Une charte de partenariat entre l'Etat malagasy et les partenaires techniques et financiers, définissant, sur l'exemple de la charte de partenariat de mai 2006 et s'inspirant des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les objectifs et le cadre de l'intervention des partenaires techniques et financiers

5. Le cadre logique du Programme National Foncier 2016-2020

Le présent cadre logique synthétise le Programme quinquennal 2016-2020¹ dont l'engagement s'annonce comme suit :

« En 2020, Madagascar disposera de dispositifs de gestion foncière² de proximité, fonctionnant selon un cadre juridique rénové à partir des réalités sur le terrain, et répondant aux besoins des acteurs de développement local ».

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF GENERAL :			
Faire du foncier un levier de développement durable grâce à la sécurisation de la diversité des droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové de façon exhaustive ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance³). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	Stabilité sociopolitique dans le pays Amélioration des conditions macroéconomiques Non remise en cause des fondements de la LPF
Objectif spécifique 1 : Reconnaitre la diversité des situations foncières et offrir à tous la possibilité de protéger légalement leurs droits à moindre coût	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lois sur la PPT et les statuts spécifiques adoptées ▪ Décret d'application de textes fonciers adoptés et/ou révisés ▪ Mise en œuvre des nouvelles orientations dans au moins une région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Rapports d'activités 	Fonctionnement normal du dispositif institutionnel d'adoption des lois
Objectif spécifique 2 : Concilier les besoins et intérêts des acteurs sur le territoire, urbain et rural, et prévoir leur complémentarité et combinaison dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PLOF fiabilisé disponible sur 10% du territoire national ▪ Plan d'aménagement (SAC, PUDi, ...) engagé dans 10% des communes malgaches 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activité 	Capacité du budget de l'Etat Appui des PTF
Objectif spécifique 3 : Satisfaire les besoins en terres pour les investissements publics et les activités socio-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des communes ont leurs parcelles inventoriées de façon exhaustive 	Rapports d'activité	Capacité du budget de l'Etat Appui des PTF

¹ Les détails figurent en annexe du présent document

² Services et guichets fonciers

³ Cf. Annexe 7

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
économiques dans une perspective de maintien des services environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des communes disposent de zones dédiées au développement local ▪ 22 zones d'investissement 		
Objectif spécifique 4 : Améliorer le service public à tous les acteurs concernés par le foncier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tiers des districts non couverts en début de programme dispose d'une circonscription foncière ▪ Un tiers des communes non couvertes en début de programme dispose d'un guichet foncier 	▪ Rapports d'activité	Capacité du budget de l'Etat Appui des PTF
Objectif spécifique 5 : Améliorer la gestion foncière en coordonnant de façon plus efficace les institutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un système de suivi-évaluation est instauré et fait partie intégrante du mode de travail de chaque service foncier ▪ Une direction chargée de suivi-évaluation est constituée auprès de l'administration foncière centrale ▪ Un rapport annuel de suivi-évaluation est publié 	▪ Rapports d'activité	Capacité du budget de l'Etat Appui des PTF
PRODUITS :			
Produit 1 : Sécurisation des droits dans leur diversité			
1.1 Actualisation de l'information foncière liée à l'immatriculation et à la Propriété Privée Titree (PPT) en partant des réalités de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur la PPT adoptée ▪ Textes d'application adoptés ▪ Mise en œuvre de chaque disposition dans au moins une région 	JO Rapport d'activités	Fonctionnement correct du dispositif institutionnel d'adoption et de mise en application des lois Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets
1.2 Sécurisation des espaces à gestion communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur les statuts spécifiques prenant en compte les espaces à gestion communautaire adoptée ▪ Textes d'application adoptés ▪ Expérimentation du processus dans au moins une région 	JO Rapport d'activités	Fonctionnement correct du dispositif institutionnel d'adoption et de mise en application des lois Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
1.3 Accompagnement de la sécurisation des transactions et facilitation de l'inscription des mutations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi abrogeant l'interdiction de certains transferts temporaires de droit ▪ Augmentation des procédures d'enregistrement des mutations ▪ Amélioration du système de transfert de données entre les services fonciers et les guichets fonciers 	JO Enquêtes statistiques (OF)	
1.4 Mise en place des conditions favorables pour la certification et l'immatriculation et leur adaptation au milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption de la loi sur la PPT prenant en compte des différentes attentes des divers acteurs publics et privés ▪ Méthodes de sécurisation foncière adaptées au milieu urbain mises en œuvre ▪ Mise en œuvre de chaque disposition dans au moins une région 	JO Rapport d'activités	Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets, notamment au niveau rural
Produit 2 : Gestion et planification de façon concertée des usages du foncier urbain et rural			
2.1 Etablissement des Plans Locaux d'Occupation Foncière sur tout le territoire de façon progressive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture du territoire national par les PLOF ▪ Nombre de circonscriptions topographiques utilisant le PLOF comme plans de repérage 	Rapport d'activités	Mise en place d'une nouvelle méthode de travail dans les CIRTOPO basée sur le PLOF
2.2 Identification dans les zones prioritaires des statuts fonciers de façon participative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode d'inventaire approuvée ▪ Expérimentation dans au moins une circonscription foncière 	Rapport d'activités	
2.3 Articulation de la gestion foncière et de la planification territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie d'élaboration de plan d'aménagement communal validée 	Rapport d'activités	
2.4 Amélioration de la gestion du domaine public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la base de données du domaine public de l'Etat 	Rapport d'activités	
2.5 Représentations de façon concertée des limites et usages au sein des aires protégées et du domaine forestier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation dans au moins une circonscription foncière 	Rapport d'activités	
2.6 Accompagnement de la restructuration des quartiers informels et des bidonvilles en milieu urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation d'au moins un projet de restructuration de quartier 	Rapport d'activités	
Produit 3 : Faciliter l'accès et la valorisation du foncier urbain et rural			

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
3.1 Gestion de façon active du patrimoine de l'Etat pour sa valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation dans au moins une circonscription foncière d'une méthodologie d'inventaire du domaine privé de l'Etat 	Rapport d'activités Augmentation des recettes de l'Etat	
3.2 Définition des modalités de création et de gestion des statuts spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Adoption des lois relatives aux différentes aires à statut spécifique (cf 1.2) 	JO	
3.3 Facilitation de l'accès à la terre dans des zones dédiées au développement local et des zones d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Expérimentation dans au moins une circonscription foncière de la méthode d'identification et de mise en valeur des zones de développement local et d'investissement 	Rapport d'activités	
3.4 Représentations des conditions de mise en cause de la propriété privée	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un nouveau cadre juridique et expérimentation 	Rapport d'activités	
3.5 Accompagnement du marché foncier urbain et rural	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une méthodologie visant à récupérer une partie des plus-values foncières 	Rapport d'activités	
Produit 4 : Améliorer et mettre en synergie la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière			
4.1 Amélioration et extension de la gestion foncière déconcentrée	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture nationale des services fonciers déconcentrés 	Rapport d'activités	Capacité du budget de l'Etat à financer le fonctionnement et les ressources humaines des nouveaux services
4.2 Amélioration et extension de la gestion foncière décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture nationale des guichets fonciers communaux 	Rapport d'activités	Capacité de mise en œuvre des communes (ressources humaines et financière)
4.3 Renforcement de l'articulation entre les guichets fonciers communaux et les services fonciers déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation des PLOF par les services fonciers déconcentrés 	Rapport d'activités	
4.4 Informatisation du système d'information foncière	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des guichets uniques ayant un système d'information foncière informatisé 	Rapport d'activités	
4.5 Renforcement des programmes de formation destinés aux acteurs concernés par le foncier	<ul style="list-style-type: none"> Programme national de formation élaboré, catalogue de formation rédigé et actualisé Nombre de personnes bénéficiant de formations 	Rapport d'activités	
4.6 Garantie d'un financement optimal des institutions de gestion foncière	<ul style="list-style-type: none"> Fonds National Foncier opérationnel Amélioration du recouvrement de la fiscalité foncière par les communes 	Rapport d'activités Enquêtes statistiques sur le budget des communes	Accord du Ministère en charge des finances pour le transfert de recettes de l'Etat au FNF

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
Produit 5 : Engagement sur la transparence et la redevabilité			
5.1 Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de stratégie élaborée ▪ Organe de lutte anti-corruption constituée par tous les représentants de tous les secteurs mise en place ▪ Système de sécurisation des informations foncières en place 	Rapport d'activité	Adhésion du service à la lutte contre la corruption
5.2 Garantie d'une gouvernance foncière inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document présentant le système de suivi-évaluation par les institutions validé ▪ Document évaluant la mise en œuvre du code de conduite des agents des services fonciers ▪ Code de conduite des agents des guichets fonciers élaboré et validé ▪ Charte de qualité des services publics en charge du foncier élaboré et validé ▪ Plateforme foncière régionale intégrant tous les représentants de chaque secteur d'activité mise en place et opérationnelle ▪ Document présentant le système de dialogue continu entre les agents de service foncier, les usagers et tous les acteurs concernés élaboré, validé et mis en œuvre 		
5.3 Amélioration des services et partage des informations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de communication sur les droits à l'information des usagers élaboré, validé et mis en œuvre 	Rapport d'activité	
5.4 Instauration d'un système de renforcement de la redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du système de suivi-évaluation dans les modes de travail des dispositifs de gestion foncière (inscription de rubrique suivi-évaluation dans le plan d'action annuel et du budget) et des guichets fonciers ▪ Création d'une entité chargée spécifiquement de suivi-évaluation auprès de l'administration foncière au niveau de l'administration centrale du foncier ▪ Publication périodique d'un rapport annuel respectant les canevas imposés par le document de système de suivi-évaluation pour les SF et GF 	Rapport d'activité	
5.5 Facilitation de la résolution des litiges fonciers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document présentant une stratégie comprenant une méthode alternative de résolution des conflits adaptée aux 	Rapport d'activité	

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses
	cultures malgaches élaboré, validé et expérimenté dans des communes		

6. Le Programme d'activités du Programme National Foncier 2016-2020

Le Programme National Foncier (PNF) 2016-2020 décline les cinq grandes orientations de la Lettre de Politique Foncière (LPF) de 2015 en un plan de mise en œuvre. Plus précisément, le document PNF met en exergue l'objectif, la stratégie d'intervention, les activités prioritaires et les indicateurs clés selon le contexte spécifique de chaque orientation. Parmi les activités prioritaires figurent l'élaboration de documents stratégiques concernant des thématiques clés de la politique foncière du pays.

A titre de rappel, la LPF comprend cinq grandes orientations, lesquelles correspondent aux cinq volets de la PNF tels que :

N	ORIENTATION LPF 2015-2030	VOLET PNF 2016-2020
1	Sécuriser les droits dans leur diversité	Sécurisation des droits fonciers dans leur diversité
2	Gérer et planifier de façon concertée les usages du foncier	Gestion et planification concertées des usages du foncier
3	Faciliter l'accès et la valorisation du foncier urbain et rural	Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural
4	Améliorer et mettre en synergie la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière	Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière
5	S'engager sur la transparence et la redevabilité	Engagement sur la transparence et la redevabilité

6.1 Volet n°1 : Sécurisation des droits fonciers dans leur diversité

6.1.1 Le contexte

Le constat des réalités sur terrain met en exergue que l'insécurité foncière reste toujours parmi les problèmes majeurs de la société malgache. Plusieurs personnes, dans différents endroits de la Grande Ile, ne peuvent pas accéder au système de sécurisation, notamment : les occupants légitimes sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires ; les occupants des parcelles de terre soumis aux opérations d'immatriculation foncière collective inachevées. Faute de preuves écrites, les droits liés aux terrains appartenant aux membres de la communauté traditionnelle risqueraient d'être méprisés. A cause de la détérioration de certains dossiers fonciers, qui se généralise actuellement, due à leur vétusté, bon nombre de personnes se trouvent dans l'incertitude totale dans la jouissance de leurs droits de propriété foncière.

Quoique des efforts aient été entrepris sur l'allègement de procédure, bon nombre des usagers continuent de se plaindre de la lenteur dans le traitement des dossiers fonciers, surtout pour l'acquisition des terrains du domaine privé de l'Etat et celles des mutations de droit.

L'observation met en évidence qu'il y a un grand décalage entre la réalité et ce qui est imposé par la législation sur le mode de faire-valoir de la terre. A Madagascar, le mode de faire-valoir indirect de la terre est interdit depuis plusieurs décennies, or, par le biais de métayage, c'est une pratique généralisée sur le territoire national et enracinée dans les us et coutumes malgaches. En outre, les statistiques officielles affirment que la pratique de faire-valoir indirect a un effet bénéfique sur le plan socio-économique tant pour les propriétaires que pour les métayers.

La législation malgache met en égalité les gentes féminines et masculines en matière d'appropriation foncière et des biens, mais la réalité démontre le contraire, car dans la majorité des cas, le droit foncier est inscrit aux noms des hommes uniquement. Or, les statistiques officielles démontrent que ce sont les femmes qui donnent beaucoup plus de temps par rapport aux hommes dans la mise en valeur de la terre, notamment en matière de production agricole.

6.1.2 L'objectif

Il s'agit de reconnaître la diversité des situations foncières et offrir à tous la possibilité de protéger légalement leurs droits à moindre coût.

Tout d'abord, par la sécurisation des droits existants à travers l'amélioration de la connaissance foncière, la numérisation des données existantes et leur sécurisation à différents niveaux pour éviter les risques de pertes d'informations.

De même, par la simplification des procédures pour l'obtention de nouveaux droits dans l'esprit de la réforme de 2005 pour l'espace rural qu'il faudra adapter au contexte urbain par une évolution certaine des textes législatifs.

Mais aussi, par la facilitation et la sécurisation des mutations en intégrant l'ensemble des acteurs dont les rôles seront bien définis à travers un processus encadré, transparent et inclusif.

Pour y arriver, l'accent sera mis sur la formation, l'équipement et la valorisation des ressources humaines en charge du foncier à toutes les échelles de la chaîne de délivrance et de sécurisation afin qu'elles soient imbues de leurs missions et qu'elles puissent les assurer.

6.1.3 La stratégie d'intervention du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers dans leur diversité »

- Sensibilisation des usagers de leurs droits et obligations liés à la terre (Activité transversale)
- Connaissance approfondie des causes et effets des divers types d'insécurité foncière : terrains titrés mais occupés par des tiers, terrains soumis à des textes juridiques obsolètes, dossiers en instance de demande, dossiers détériorés et/ou disparus, des espaces à gestion communautaire non reconnues légalement, les problèmes de non enregistrement de beaucoup de transaction foncière
- Cartographie à l'aide des PLOF et recensement parcellaire des réalités d'occupations de chaque type de cas d'insécurité foncière
- Connaissance des blocages juridiques dans la mise en œuvre des procédures
- Conception des notes méthodologiques pour la sécurisation des droits liés au sol dans leurs diversités
- Renforcement de capacité des institutions chargées de la mise en œuvre de la sécurisation foncière (traiter dans le Volet n° 4)
- Opérations pilotes de mise en œuvre
- Révision et/ou abrogation des textes juridiques (Activité transversale)
- Mise à l'échelle des actions

6.1.4 Les activités prioritaires du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers dans leur diversité »

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
1. Elaborer un document stratégique sur la résolution des occupations sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires	Tous les ministères et parties concernés
2. Organiser des campagnes de sensibilisation, de communication et d'éducation sur le droit foncier au niveau national (activité transversale traitée particulièrement avec les autres activités de même nature)	Ministère en charge du foncier, Ministère de l'Intérieur, CTD, OSC
3. Faire un état des lieux et inventaires des situations engendrant l'insécurité foncière :	Ministère en charge du foncier, Ministère de la justice, Ministère de l'Intérieur, CTD, OSC
a. terrains titrés mais occupés de longue durée par des tiers,	Ministère en charge du foncier, Ministère de la justice, Ministère de la justice, Ministère de l'Intérieur, CTD, OSC
b. terrains soumis à des procédures de cadastre inachevées,	Ministère en charge du foncier
c. terrains soumis à des textes juridiques obsolètes,	Ministère en charge du foncier, Ministère de la Justice (Tribunaux), CRTF, OSC
d. dossiers foncier en instance de demande,	Ministère en charge du foncier, Ministère de la justice, Ministère de la justice, CTD, OSC
e. dossiers fonciers détériorés et/ou disparus,	Ministère en charge du foncier, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère de la culture, CRTF, CTD, OSC
f. des espaces à gestion communautaire non reconnues légalement,	Ministère en charge du foncier, Ministère de la justice, Ministère des finances et du budget (DGI), CTD, OSC
g. multitude de cas de transactions foncières non enregistrées	
4. Intégrer dans le PLOF tous les statuts de terre à partir des résultats des états des lieux, des inventaires et/ou recensements parcellaires	Ministère en charge du foncier, FTM
5. Capitaliser, concevoir et expérimenter à partir d'expérimentation et de capitalisation des méthodes innovantes pour apurer les opérations cadastrales inachevées	Ministère en charge du foncier et CTD
6. Capitaliser, concevoir et expérimenter les méthodes de sécurisation de parcelles, en particuliers celles utilisées à des fin d'activités de développement : agriculture, élevage, tourisme, bois-énergie,	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC
7. Capitaliser, concevoir et expérimenter des modes de sécurisation des droits secondaires	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC
8. Améliorer la gestion des archives auprès des services des domaines et topographiques pour disposer de données foncières fiables	Ministère en charge du foncier
9. Réviser et/ou élaborer des textes juridiques ou des manuels de procédures à partir des résultats des diagnostics de la réalité sur le terrain et d'expérimentation (activité transversale traitée	Ministère en charge du foncier, CRTF

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
particulièrement avec les autres activités de même nature)	
10. Former les personnels rattachés auprès des institutions de mise en œuvre des opérations de sécurisation foncière (Activité prise en charge par le Volet n° 4)	Ministère en charge du foncier, Ministère de l'Intérieur, CTD, OSC
11. Renforcer de capacités des institutions de mise en œuvre des opérations de sécurisation foncière (Activité prise en charge par le Volet n° 4)	Ministère en charge du foncier
12. Mettre à l'échelle les nouvelles méthodes d'apurement des opérations cadastrales	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC
13. Mise en œuvre des nouvelles méthodes et/ou modes de sécurisation foncières	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC

6.1.5 Les résultats attendus

- L'information sur la propriété privée titrée (PPT) est actualisée en partant des réalités de terrain
- Une proposition de textes sur la sécurisation des droits secondaires
- Les espaces à gestion communautaire sont créés, sécurisés et valorisés
- Les transactions foncières sont sécurisées
- Des conditions favorables sont mises en place pour la certification et l'immatriculation tant en milieu rural qu'urbain
- Des nouvelles méthodologies de sécurisation foncières capitalisée

6.1.6 Les indicateurs du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers dans leur diversité » à 15 ans

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V1.I1. Taux d'actualisation d'information sur la propriété privée titrée (PPT) répondant aux réalités de terrain	V1.I1.1.Taux d'enregistrement des droits au nom des occupants légitimes sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers	60% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sont sécurisés au nom des occupants légitimes	12% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sont sécurisés au nom des occupants légitimes : Analamanga, Itasy, Vakinakaratra, Atsinanana, Analanjirofo, Fort-Dauphin Atsimo-Atsinanana,	28% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sont sécurisés au nom des occupants légitimes : SAVA, Bassin de Betsiboka, Boeny, Atsimo Andrefana	20% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sont sécurisés au nom des occupants légitimes : SAVA, Bassin de Betsiboka, Boeny, Atsimo Andrefana
	V1.I1.2.Taux d'apurement des opérations cadastrales inachevées	100% des opérations cadastrales sont apurées selon des <u>processus innovants</u>	45% des cas des opérations cadastres apurées sont recensés et achevés : Région Analamanga : Antananarivo Ville et Banlieue, Ambohimanarina, Ambohidratrimo, Ambohitrimanjaka, Fihaonana, Ampanotokana Région Itasy : Miarinarivo, Ambohimandry (District d'Arivonimamo)	30% des cas des opérations cadastres apurées sont recensés et achevés e: Région Haute Matsiatra : Isorana Région Vakinakaratra : Ihazolava (Ambohipihaonana Ambatolampy), Ambohimandroso	25% des cas des opérations cadastres apurées sont recensés et achevés : Région Haute Matsiatra : Isorana Région Vakinakaratra : Ihazolava (Ambohipihaonana Ambatolampy), Ambohimandroso

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
	V1.I1.3.Taux de liquidation des dossiers de demande d'immatriculation en instance	100% des dossiers de demande d'immatriculation en instance sont liquidés	70% des dossiers de demande en instance sont liquidés. Provinces concernées: toutes les CIRDF dans la Province d'Antananarivo, Toamasina,	20% des dossiers de demande en instance sont liquidés: CIRDF dans les provinces de Diégo et Tuléar	10% des dossiers de demande en instance sont liquidés: CIRDF dans les provinces de Diégo et Tuléar
	V1.I1.4.de traitement des dossiers fonciers détériorés ou disparus	100% des dossiers foncier détériorés ou disparus dans toutes les circonscriptions foncières sont reconstitués	45% des dossiers fonciers disparus et/ou détériorés sont reconstitués: 4 circonscriptions à Antananarivo, Antananarivo ville et Ambohidratrimo, Antsirabe, Toamasina, Fenerive-Est	30% des dossiers fonciers disparus et/ou détériorés sont reconstitués: dans les CIRDF de la province Tuléar et celle de Diégo	25% des dossiers fonciers disparus et/ou détériorés sont reconstitués: dans les CIRDF de la province Tuléar et celle de Diégo
V1.I2. Taux de sécurisation des espaces à gestion communautaire	V1.I2.1.Taux de reconnaissance des droits fonciers communautaires	100% des droits fonciers communautaires dans tout le territoire national sont reconnus légalement	20% des terrains à gestion communautaire sont recensés et intégrés dans les PLOF/ Zones concernées : Analamanga, Itasy, Analanjirofo, Atsinanana, Anosy, Menabe	40% des terrains à gestion communautaire sont recensés et reconnus légalement, c'est-à-dire intégrés dans les PLOF: Atsimo Atsinanana, Boeny, Province Tuléar	40% des terrains à gestion communautaire sont recensés et reconnus légalement, c'est-à-dire intégrés dans les PLOF: province de Diégo, province de Fianarantsoa
V1.I3. Taux d'enregistrement de mutation des droits liés à la terre		Le taux d'enregistrement de mutation des droits fonciers est augmenté à 75%	L'enregistrement des mutations des droits fonciers est augmenté à 20% : Analamanga, Itasy, Vakinankaratra, Atsinanana, Analanjirofo, Fort-Dauphin	L'enregistrement des mutations des droits fonciers est augmenté à 30% : Boeny, Haute Matsiahatra,	L'enregistrement des mutations des droits fonciers est augmenté à 25% : DIANA, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana
V1.I4. Taux de nouvelle formalisation	V1.I4. 1.Taux de nouvelle formalisation des	45% des occupations foncières au	10% des occupations foncières au niveau national sont nouvellement formalisées:	20% des occupations foncières au niveau national sont nouvellement formalisées: zones concernées:	15% des occupations foncières au niveau national sont nouvellement formalisées: zones

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
des droits fonciers (inscription des parcelles dans le PLOF+ délivrance de preuve de droits de propriété foncière)	occupations foncières	niveau national sont nouvellement formalisées par la certification et/ou l'immatriculation tout en considérant les droits de la femme	zones concernées: Analamanga, Itasy, Vakinankaratra, Analanjorofo, Diana, Boeny	Provinces Antananarivo, Mahajanga, Toamasina	concernées: Provinces Antananarivo, Mahajanga, Toamasina
	V1.I4. 2.Taux d'amélioration de la réduction du délai d'instruction de procédure d'immatriculation et de certification	Le délai d'instruction de procédure d'immatriculation et de certification est amélioré à 75%	Le délai d'instruction d'immatriculation et de certification est amélioré à 40%	Le délai d'instruction d'immatriculation et de certification est amélioré à 20 %	Le délai d'instruction d'immatriculation et de certification est amélioré à 15%

6.1.7 Les indicateurs du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers » pour les 5 premières années 2016-2020

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
V1.I1. Taux d'actualisation d'information sur la propriété privée titrée (PPT) répondant aux réalités de terrain	V1.I1.1.Taux d'enregistrement des droits au nom des occupants légitimes sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers	60% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sécurisés au nom des occupants légitimes	12% des terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais occupés par des tiers sont sécurisés au nom des occupants légitimes : Régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra (espace de croissance Métropolitaine, et espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe) Régions Atsinanana, et Analanjirofo (espace de croissance polarisé par Toamasina) Régions Anosy (espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro) Région Atsimo Atsinanana (espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro)	1 200 000 €
	V1.I1.2.Taux d'apurement des opérations cadastrales inachevées	100% des opérations sont apurées selon des processus innovants	45% des cas des opérations cadastrales sont recensés et apurées selon des processus innovants : Régions Analamanga et Itasy (espace de croissance Métropolitaine, et espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe)	4 500 000 €

Indicateur	PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
	2016-2030: National	2016-2020	
V1.I1.3. Taux de liquidation des dossiers de demande d'immatriculation en instance	100% des dossiers de demande d'immatriculation en instance sont liquidés	70 % des dossiers de demande en instance sont liquidés. Provinces concernées: toutes les CIRDF dans la Province d'Antananarivo et de Toamasina	2 500 000 €
V1.I1.4. Taux de traitement des dossiers fonciers détériorés ou disparus	100% des dossiers foncier détériorés ou disparus dans toutes les circonscriptions foncières sont reconstitués	45% des dossiers fonciers disparus et/ou détériorés sont reconstitués : 4 circonscriptions d'Antananarivo, Antsirabe, Toamasina, Fenerive-Est	1 500 000 €
V1.I2. Taux de sécurisation des espaces à gestion communautaire	Taux de reconnaissance des droits fonciers communautaires 100% des droits fonciers communautaires dans tout le territoire national sont reconnus légalement	20% des terrains à gestion communautaire sont recensés et intégrés dans les PLOF/ Zones concernées: Régions Analamanga et Itasy (espace de croissance Métropolitaine, espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe) Régions Analanjirifo et Atsinanana (espace de croissance polarisé par Toamasina) Régions Anosy et Menabe (espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro et espace de croissance national-régional dans la Région de Menabe)	Cf. Volet 2 : coût PLOF fiables, Plan d'aménagement et/ou Inventaire de terrains (V2.I1. à V2.I3.)
V1.I3. Taux d'enregistrement de mutation des droits liés à la terre	Le taux d'enregistrement de mutation des droits fonciers est augmenté à 75%	L'enregistrement des mutations des droits fonciers est augmenté à 20% :	Cf. Volet 4 (V4.I1 à V4.I4)

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
			<p>Régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra (espace de croissance Métropolitaine, et espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe, et structuré par la RN7)</p> <p>Régions Atsinanana et Analanjirofo (espace de croissance polarisé par Toamasina)</p> <p>Région Anosy (espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro)</p>	
V1.I4. Taux de formalisation des droits fonciers (inscription des parcelles dans le PLOF+ délivrance de preuve de droits de propriété foncière)	V1.I4.1.Taux de nouvelle formalisation des occupations foncières	45% des occupations foncières au niveau national sont nouvellement formalisées par la certification et/ou l'immatriculation tout en considérant les droits de la femme	<p>10% des occupations foncières au niveau national sont nouvellement formalisées: zones concernées:</p> <p>Régions Analamanga, Itasy et Vakinankaratra (espace de croissance Métropolitaine, et espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe, et structuré par la RN7)</p> <p>Région Analanjirofo (espace de croissance polarisé par Toamasina)</p> <p>Région DIANA (espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be)</p>	Cf. Volet 4 (V4.I1 à V4.I4)

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
			Région Boeny (Espace de croissance du Bassin versant de la Betsiboka)	
	V1.I4.2. Taux d'amélioration de la réduction du délai d'instruction de procédure d'immatriculation et de certification	Le délai d'instruction de procédure d'immatriculation et de certification est amélioré à 75%	Le délai d'instruction d'immatriculation et de certification est amélioré à 40%	Cf. Volet 4 (V4.I1 à V4.I4)
Sous Total 1				9 700 000 €

6.2 Volet n°2 : Gestion et planification concertée des usages du foncier

6.2.1 Contexte

Si les politiques foncières qui se succèdent se limitaient à l'organisation de la sécurisation foncière, celle de 2015 traite en même temps et d'une manière cohérente la sécurisation foncière, le mode d'utilisation de la terre et les moyens d'accéder à la terre. En ce qui concerne, tout particulièrement, le mode d'utilisation de la terre, la plupart des communes malgaches, en tant que structures de proximité et premiers responsables de l'aménagement du territoire au niveau local, ne disposent pas des outils de pilotage en matière de planification spatiale comme le schéma et règlement d'aménagement communal (SAC, PUDi, ...) et le plan local d'occupation foncière (PLOF) qui va relater les statuts juridiques des terres au sein de la commune. Faute de ces moyens, l'occupation foncière et l'aménagement du territoire ne s'articulent pas pour pouvoir assurer le développement durable. L'existence des bidonvilles et/ou des quartiers informels, dans presque toutes les communes tant rurales qu'urbaines, en est l'illustration de ce manque d'articulation. En l'absence d'organisation rigoureuse de la gestion d'espace par l'utilisation de ces outils de planification spatiale, les besoins en terre, suite à l'augmentation exponentielle du nombre de la population, finissent par empiéter les périmètres réservés à la satisfaction de l'intérêt général comme les Aires protégées et les domaines publics.

La réforme foncière de 2005, dont ses décisions sont consolidées par l'actuelle politique foncière de 2015, apporte une solution idoine à ces problèmes d'articulation entre usage de la terre et occupation foncière par le biais du PLOF et la responsabilisation des communes dans la gestion foncière que l'actuel programme les place comme des outils clés pour sa réussite. Mais, il est constaté que ces outils et solutions n'ont pas pu être optimisés durant la phase 1 de la réforme foncière.

6.2.2 L'objectif

Il s'agit de concilier les besoins et intérêts des acteurs sur le territoire, urbain et rural, et prévoir leur complémentarité et combinaison dans le temps.

Pour cela, les collectivités décentralisées urbaines comme rurales devront avoir à leur disposition des outils de gestion de leur territoire à travers la connaissance de leur foncier et à travers la régulation de l'usage de ce foncier.

L'élaboration ou la révision concomitante des PLOF et plan d'aménagement devront être prioritaires afin que l'ensemble des acteurs puissent être sensibilisés à la relation et l'importance de ses deux outils.

6.2.3 La stratégie du Volet n°2 : « Gestion et planification concertée des usages du foncier »

- Appui des communes et des services fonciers pour la mise à disposition des PLOF et des plans d'aménagement et leur mise en articulation sur la base des résultats de diagnostic socio-foncier et de recensement parcellaire
- Inventaire des terrains soumis à des régimes spécifiques
- Inventaire foncier dans les zones prioritaires
- Renforcement de capacités des techniciens de l'administration foncière et ceux des communes dans la gestion des outils de planification spatiale et de gestion foncière
- Organisation des campagnes de sensibilisation afin que la population ait le réflexe d'articulation entre l'organisation spatiale et l'occupation foncière

6.2.4 Les activités prioritaires du Volet n°2 : « Gestion et planification concertée des usages du foncier »

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
1. Elaborer un document stratégique de la gestion foncière en milieu urbain	Tous les ministères et parties concernés
2. Organiser des campagnes de sensibilisation, de communication et d'éducation sur le droit foncier au niveau national (activité transversale traitée particulièrement avec les autres activités de même nature)	Ministère en charge du foncier
3. Inventorier <u>tous</u> les statuts des terres et les intégrer dans les PLOFs	Tous les ministères et parties concernés
4. Elaborer progressivement les PLOFs par circonscription foncière dans tout le pays et l'utiliser comme plan de repérage	Ministère en charge du foncier
5. Favoriser l'élaboration de documents d'aménagement à l'échelle communale, simples et basés sur une méthodologie privilégiant l'initiative et la prise de décision au niveau local, et les mettre en articulation avec les PLOF	Ministère en charge de l'aménagement du territoire, Ministère en charge du foncier, communes, OSC
6. Capitaliser, concevoir et expérimenter à partir d'expérimentation et de capitalisation des nouvelles méthodes de gestion de base de données et de planification foncière	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire
7. Délimiter de façon précise et concertée les domaines forestiers y compris les aires protégées et actualiser les textes juridiques les régissant	Ministère en charge du foncier, Ministère en charge de l'Environnement, CRTF
8. Valoriser le patrimoine foncier de l'Etat	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC
9. Redynamiser la Police domaniale	Ministère en charge du foncier, Ministère de la Justice
10. Mener une expérimentation sur le remembrement des quartiers informels	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire, CTD, OSC
11. Mise en place d'une structure de pilotage et contrôle des opérations de remembrement foncier urbain	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire, CTD, OSC
12. Réviser et/ou élaborer des textes juridiques ou des manuels de procédures (activité transversale traitée particulièrement avec les autres activités de même nature)	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire
13. Former les personnels rattachés auprès des institutions de mise en œuvre de la gestion et planification foncière	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire, CTD

14. Renforcer de capacités des institutions de mise en œuvre de la gestion et planification foncière (Activité prise en charge par le Volet n° 4)	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire, CTD
15. Mise en œuvre des nouvelles méthodes et/ou modes de sécurisation foncières	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire, CTD, OSC

6.2.5 Les résultats attendus

- Le PLOF est étendu progressivement sur le territoire national
- Les statuts juridiques des terres sont identifiés dans les zones prioritaires
- La gestion foncière et la planification territoriale sont en articulation
- Les limites et usages au sein des aires protégées sont sécurisés après délimitation de façon concertée
- La gestion du patrimoine foncier de l'Etat est améliorée
- La restructuration des quartiers informels et des bidonvilles est accompagnée

6.2.6 Les indicateurs du Volet n°2 : « Gestion et planification concertée des usages du foncier » à 15 ans

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V2.I1.Taux d'élaboration de PLOFs fiables		60% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables	10% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables	20% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables	30% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables
V2.I2.Taux d'élaboration de plans d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) articulés avec les PLOFs		60% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validés et articulés avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux	10% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validés et articulés avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux	20% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validés et articulés avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux	30% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validés et articulés avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux
V2.I3.Taux relatifs à la connaissance de tous les statuts de terre	V2.I3.1.Taux d'inventaires des terrains situés dans les aires à statut spécifique	70% des aires à statut spécifique sont inventoriés	10% des aires à statut spécifique sont inventoriés	20% des aires à statut spécifique sont inventoriés	40% des aires à statut spécifique sont inventoriés
	V2.I3.2.Taux relatif à la définition géo-référencée des aires protégées, tenant compte des éventuels usages du sol	100% des aires protégées sont délimitées de façon précise	20% des aires protégées sont délimitées de façon précise	30% des aires protégées sont délimitées de façon précise	50% des aires protégées sont délimitées de façon précise
	V2.I3.3.Taux d'inventaire des domaines de l'Etat (public et privé)	70% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés	10% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés	20% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés	40% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés

Indicateur	PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
	2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V2.I3.4.Taux d'inventaire des PPT et PPNT	100% des PPT et PPNT sont inventoriés	30% des PPT et PPNT sont inventoriés	30% des PPT et PPNT sont inventoriés	40% des PPT et PPNT sont inventoriés
V2.I4.Nombre de quartiers d'habitat informel restructurés	60 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière	10 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière : espaces de croissance	20 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière : espaces de croissance	30 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière : espaces de croissance
V2.I5.Nombre de textes juridiques approuvés	Dispositif juridique régissant la politique foncière refondé dans un processus concerté avec tous les acteurs du foncier, afin de répondre aux orientations de la LPF	Loi sur la PPT adoptée (décret d'application approuvé) Loi sur les aires à statut spécifique adoptée (décret d'application approuvé) Interdiction de certains procédés de faire-valoir indirects abrogée Autres textes nécessaires pour l'opérationnalisation des innovations apportées par la LPF 2016-2020	Loi sur le domaine privé de l'Etat adapté Loi sur la PPNT adaptée	

6.2.7 Les indicateurs du Volet n°2 : « Gestion et planification foncière » pour les 5 premières années 2016-2020

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
V2.I1.Taux d'élaboration de PLOFs fiables		30% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables	10% des Circonscriptions Topographiques disposent de PLOFs fiables	6 000 000 €
V2.I2.Taux d'élaboration de plans d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) articulés avec les PLOFs		60% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validés et articulés avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux	10% des communes disposent d'un plan d'aménagement (SAC, SAIC ou PUDi) validé et articulé avec le PLOF, selon une méthodologie d'élaboration basée sur l'initiative et le pilotage locaux	1 500 000 €
V2.I3.Taux relatifs à la connaissance de tous les statuts de terre Taux relatifs à la connaissance de tous les statuts de terre	V2.I3.1.Taux d'inventaires des terrains situés dans les aires à statut spécifique	70% des aires à statut spécifique sont inventoriés	10% des aires à statut spécifique sont inventoriés	2 000 000 €
	V2.I3.2.Taux relatif à la définition géo-référencée des aires protégées, tenant compte des éventuels usages du sol	100% des aires protégées sont délimitées de façon précise	20% des aires protégées sont délimitées de façon précise	4 000 000 €
	V2.I3.3. Taux d'inventaire des domaines de l'Etat (public et privé)	70% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés	10% des terrains incorporés dans le domaine public et privé de l'Etat sont inventoriés : espaces de croissance	5 000 000 €
	V2.I3.4.Taux d'inventaire des PPT et PPNT	100% des PPT et PPNT sont inventoriés	30% des PPT et PPNT sont inventoriés	2 000 000 €
				13 000 000 €

Indicateur	PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
	2016-2030: National	2016-2020	
V2.I4.Taux relatifs à la connaissance de tous les statuts de terre Nombre de quartiers d'habitat informel restructurés	60 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière	10 quartiers informels bénéficient de programmes de restructuration foncière : espaces de croissance	500 000 €
V2.I5.Nombre de textes juridiques approuvés	Dispositif juridique régissant la politique foncière refondé dans un processus concerté avec tous les acteurs du foncier, afin de répondre aux orientations de la LPF	Loi sur la PPT adoptée (décret d'application approuvé) Loi sur les aires à statut spécifique adoptée (décret d'application approuvé) Interdiction de certains procédés de faire-valoir indirect abrogée Autres textes nécessaires pour l'opérationnalisation des innovations apportées par la LPF 2016-2030	500 000 €
Sous-Total 2			21 500 000 €

6.3 Volet n°3 : Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural

6.3.1 *Le contexte*

L'accès à la terre est parmi les principaux besoins de la population, or la stratégie y afférente est insuffisante et ne s'accorde pas à la vision de développement fixée. Dans le cadre de ce programme de mise en œuvre d'une politique publique, c'est sur le patrimoine foncier de l'Etat susceptible d'être attribué aux citoyens, notamment le domaine privé de l'Etat, que les actions dans l'organisation de l'accès à la terre doivent être menées. Pourtant, il est constaté que l'Etat ne dispose pas de base de données fiable sur ses patrimoines fonciers. Ces demandes en terre sont fondées soit pour la satisfaction des besoins locaux pour le développement socio-économique de la majorité de la population, soit pour ceux des investissements nationaux ou étrangers. Or, l'organisation spatiale de la quasi-totalité des communes ne répond pas à ces exigences d'accès à la terre.

Le flux de transaction foncière (un des modes d'accès à la terre) est un des baromètres de l'évaluation de la croissance économique, s'il est élevé cela indiquerait une bonne situation sous l'angle économique. Cependant, il est constaté que bon nombre de mutations de droit foncier se réalise dans l'informel à cause des impôts d'enregistrement exorbitants dont leur fixation basée sur le prix du terrain n'est pas clair et ne reflète pas les réalités pour les contribuables. Donc, la majorité des transactions foncières ne sont pas sécurisées.

6.3.2 *L'objectif*

Il s'agit de satisfaire, par l'opérationnel, les besoins en terres pour les investissements publics et les activités socio-économiques dans une perspective de maintien des services environnementaux.

Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des terres appartenant à l'Etat et de définir les modes opérationnels de leur gestion.

De même, il s'agira de mettre en place des systèmes et méthodes fiables et équitables permettant le renforcement de la fiscalité locale afin que les collectivités décentralisées puissent assurer la valorisation du foncier par l'amélioration de l'accessibilité et de la gestion de leur territoire à travers des aménagements qu'elles assureront sous leur propre maîtrise d'ouvrage.

6.3.3 *La stratégie d'intervention du Volet n°3 : « Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural foncier »*

- Conception d'une méthode de création et de gestion des terrains à statuts spécifiques et mise en œuvre d'expérimentations en vue de la tester
- Elaboration des textes juridiques sur les terrains à statuts spécifiques à partir du résultat des expérimentations
- Formation des agents des services de l'Etat et ceux des communes dans la conception des outils de planification territoriale (SAC, PLOF,...)
- Inventaire des textes juridiques de création des aires protégées et leurs mises à jour après l'état des lieux sur terrain et de la reprécisions des limites
- Réalisation des diagnostics socio-fonciers auprès des bidonvilles et/ou quartiers informels afin de concevoir les méthodes de régularisation de la situation et d'y mener des expérimentations sur des zones pilotes
- Révision et harmonisation du taux de fixation de prix de terrain, base de calcul des impôts d'enregistrement d'acte de transaction foncière

6.3.4 *Les activités prioritaires du Volet n°3 : « Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural »*

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
1. Elaborer un document stratégique pour l'accueil des investissements fonciers à grande échelle	Tous les ministères et parties concernés
2. Organiser des campagnes de sensibilisation, de communication et d'éducation sur les possibilités d'accès et valorisation du foncier en milieu urbain et rural	Ministère en charge du foncier
3. Inventorier et valoriser le patrimoine foncier de l'Etat	Tous les ministères et parties concernés
4. Régulariser à moindre coût les occupations légitimes dans les DPEs titrés	Ministère en charge du foncier, CTD
5. Concevoir des méthodes de création et de gestion des aires à statut spécifique et les expérimenter	Ministère en charge du foncier, Ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, communes, OSC
6. Réviser et/ou élaborer des textes juridiques ou des manuels de procédures facilitant de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural foncier	Ministère en charge du foncier, CRTF
7. Mettre en place les conditions de création et de la gestion opérationnelle des zones de développement local et d'investissement	Ministère en charge de l'aménagement du territoire, Ministère en charge du foncier, communes, OSC
8. Créer des services spécialisés au sein de l'administration foncière pour la gestion d'une base de données foncière nationale	Ministère en charge du foncier
9. Elaborer une base de référence de la valeur vénale disponible au public sur tout le territoire national	Ministère en charge des finances, Ministère en charge du foncier
10. Former des responsables des communes en Maîtrise d'Ouvrage Communal et gestion de territoire, gestion foncière et de gestion de la fiscalité	Ministère en charge du foncier

6.3.5 *Les résultats attendus*

- Le patrimoine de l'Etat est géré de façon active pour sa valorisation
- Les modalités de création et de gestion des statuts spécifiques sont définies
- L'accès à la terre dans des zones dédiées au développement local et des zones d'investissement est simplifié
- Les conditions de mise en cause de la propriété privée sont précisées
- Le marché foncier urbain et rural est accompagné

6.3.6 Les indicateurs du Volet n°3 : «*Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural foncier*» à 15 ans

Indicateur 3		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V3.I1.Elaboration des conditions de création et de gestion des terrains à statuts spécifiques	Taux de communes sur lesquelles des zones dédiées au développement local sont créées	25% des communes disposent de zones dédiées au développement local	5% des communes disposent de zones dédiées au développement local	10% des communes disposent de zones dédiées au développement local	10% des communes disposent de zones dédiées au développement local
	Nombre de zones d'investissement créées	88	22	22	44
	Nombre de personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	1000 personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	300 personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	300 personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	400 personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques
	Adoption du cadre juridique relatif à la création des zones de développement local	Adoption de la loi et des textes d'application, dans un processus participatif associant tous les acteurs du foncier	Adoption de la loi et des textes d'application		
V3.I2.Nombre de régularisation de situations foncières dans les quartiers informels (en nombre de ménages)	10 000 situations de ménages régularisées	1 000 situations de ménages régularisées	4 000 situations de ménages régularisées	5 000 situations de ménages régularisées	
V3.I3.Base de référence de la valeur vénale élaborée sur tout le territoire national	Base de référence vénale établie dans tous les services déconcentrés de la DGI	Base de référence vénale établie dans les périmètres des communes urbaines	Base de référence vénale établie dans tous les espaces de croissance	Base de référence vénale établie dans tous les services déconcentrés de la DGI	

6.3.7 Les indicateurs du Volet n°3 : « Facilitation de l'accès et de la valorisation du foncier urbain et rural foncier » pour les 5 premières années 2016-2020

Indicateur 3		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
V3.I1.Elaboration des conditions de création et de gestion des terrains à statuts spécifiques	Taux de communes sur lesquelles des zones dédiées au développement local sont créées	25% des communes disposent de zones de développement selon un processus privilégiant le consensus local et un processus décentralisé	5% des communes disposent de zones dédiées au développement local	Cf. Volet 2 : coût PLOF fiables, Plan d'aménagement et/ou Inventaire de terrains (V2.I1. à V2.I3.)
	Nombre de zones d'investissements créées	88	22	
	Nombre de personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	1000 personnes formées à la création et à la gestion de terrain à statuts spécifiques	300 personnes formées à la création et à la gestion des zones de développement	160 000 €
	Adoption du cadre juridique relatif à la création des zones de développement local	Adoption de la loi et des textes d'application, dans un processus participatif associant tous les acteurs du foncier	Adoption de la loi et des textes d'application	Cf. Volet 2 sur la « Loi sur les aires à statut spécifique adoptée » (Indicateur V2.I5.)
V3.I2.Nombre de régularisation de situations foncières dans les quartiers informels (en nombre de ménages)	10 000 situations de ménages régularisées	1 000 situations de ménages régularisées	500 000 €	
V3.I3.Base de référence de la valeur vénale élaborée sur tout le territoire national	Base de référence vénale établie dans tous les services déconcentrés de la DGI	Base de référence vénale établie dans les périmètres des communes urbaines	50 000 €	
Sous-Total 3			710 000 €	

6.4 Volet n°4 : Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière

6.4.1 *Le contexte*

L'éloignement des bureaux des services fonciers aux usagers est parmi les principales causes qui expliquent les problèmes de décalage tant en qualité qu'en quantité entre l'offre et la demande de service public en matière foncière. Depuis la création des services fonciers déconcentrés, seule une quarantaine de districts sur les 119 existants en disposent. De même pour le guichet foncier communal, ce n'est que 30% des communes seulement qui le détiennent.

Malgré l'imposition législative, il a été reconnu que les deux institutions en charge de la sécurisation foncière ne travaillent pas de façon synergique. Face aux divers problèmes rencontrés dans la réalisation de leurs fonctions, surtout sur le système d'archivage et d'instruction des dossiers, les agents des services fonciers déconcentrés auront besoin de formation périodique et systématique correspondant aux exigences de l'évolution de la technologie. Pareillement, les maires et les agents des guichets fonciers ont besoin de formation adéquate pour pouvoir assurer leurs rôles juridico-administratifs et techniques. La lenteur dans l'instruction des dossiers fonciers continue toujours de se manifester du fait que le traitement des informations se fait toujours à l'aide des moyens classiques, qui ne sont plus à la hauteur des exigences des usagers surtout en termes de délai.

La gestion foncière est un des services publics les plus demandés à Madagascar, or, en terme budgétaire les finances publiques ne lui accordent pas une grande importance par rapport à d'autres secteurs.

6.4.2 *L'objectif*

Il s'agit d'améliorer l'accès aux dispositifs de gestion foncière de tous les usagers selon leurs besoins.

Pour cela, l'ensemble des communes devront être pourvues d'un guichet foncier afin que les usagers puissent réaliser leurs démarches ou obtenir des informations in situ.

De même, le transfert et le contrôle des informations foncières entre les services décentralisés et les services déconcentrés seront améliorées en essayant notamment de rapprocher autant que faire se peut les services déconcentrés du terrain avec in fine, un guichet unique par district.

L'ensemble de toutes les données devront être contrôlé et sécurisé à un niveau approprié pour une totale transparence dans la gestion et la sécurisation optimale de l'information foncière.

6.4.3 *La stratégie d'intervention du Volet n°4 : « Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière »*

- Mise à jour du document relatant le schéma directeur de la modernisation des services fonciers
- Réalisation d'expérimentations pour la mise en œuvre du schéma directeur mis à jour
- Organisation de grande campagne de sensibilisation sur les droits et obligations des citoyens en matière foncière
- Conception de méthode stratégique de mise en synergie entre les services fonciers déconcentrés et décentralisés
- Conception et mise en œuvre d'un plan de formation adéquat à l'amélioration des services publics du foncier

- Engagement pour une étude de faisabilité financière et technique pour la mise en effectivité du Fonds national foncier et la possibilité d'octroi de subvention affectée pour la gestion foncière aux communes

6.4.4 Les activités prioritaires du Volet n°4: « Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière »

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
1. Mettre à jour le Schéma Directeur de Restructuration et de Modernisation des Services Fonciers, et le mettre en œuvre dans des circonscriptions pilotes	Ministère en charge du foncier
2. Elaborer un document stratégique sur la gestion foncière décentralisé	Tous les ministères et parties concernés
3. Créer et opérationnaliser des guichets uniques des services fonciers et guichets fonciers couvrant tous les espaces de croissance	Ministère en charge du foncier
4. Adopter le cadre juridique ou réglementaire des documents fonciers numériques	Ministère en charge du foncier, Ministère de la Justice
5. Concevoir, expérimenter et mise à l'échelle de nouvelles méthodes favorisant l'articulation entre les services fonciers et guichets fonciers	Ministère en charge du foncier, CTD
6. Réviser et/ou élaborer des textes juridiques ou des manuels de procédures des dispositifs de gestion foncière (activité transversale traitée particulièrement avec les autres activités de même nature)	Ministère en charge du foncier, CRTF
7. Adopter un système d'intéressement et un statut du personnel de l'Administration foncière	Ministères en charge du foncier, de la fonction publique et de la finance
8. Adopter un statut de fonctionnaire territorial pour les agents des guichets fonciers	Ministères en charge du foncier, de la fonction publique et de la finance
9. Former et/ou recycler des agents des services fonciers	Ministère en charge du foncier
10. Former et/ou recycler les maires et agents des guichets fonciers	Ministère en charge du foncier, MID
11. Renforcer les capacités des institutions de mise en œuvre de la gestion et planification foncière	Ministères en charge du foncier et de l'aménagement du territoire
12. Former des responsables des communes en Maîtrise d'Ouvrage Communal, gestion foncière et de gestion de la fiscalité	Ministère en charge du foncier, MID, CTD
13. Mener une campagne d'information aux usagers conformément au plan de communication nationale validé (activité transversale traitée particulièrement avec les autres activités de même nature)	Ministère en charge du foncier, Ministère en charge de la décentralisation, CTD, OSC
14. Opérationnaliser le Fond National Foncier	Ministère en charge des finances, Ministère en charge du foncier

6.4.5 *Les résultats attendus du Volet n°4 : « Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière »*

- La gestion foncière déconcentrée est améliorée et étendue dans le territoire national
- La gestion foncière décentralisée est améliorée et étendue dans le territoire national
- L'articulation entre les guichets fonciers communaux et les services fonciers déconcentrés est renforcée
- Le système d'information foncière est informatisé
- Les programmes de formation destinés aux acteurs concernés par le foncier sont renforcés
- Le financement optimal des institutions de gestion foncière est garanti

6.4.6 Les indicateurs du Volet n°4 : « Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière » à 15 ans

Indicateurs 4		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V4.I1.Mise en œuvre du Schéma Directeur de Restructuration et de Modernisation des Services Fonciers	Taux d'informatisation des procédures domaniales et foncières	100% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur	20% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur	40% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur	40% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur
	Taux d'amélioration de la réduction du délai d'instruction de procédure d'immatriculation	Le délai d'instruction de procédure d'immatriculation est amélioré à 75%	Le délai d'instruction d'immatriculation est amélioré à 40%	Le délai d'instruction d'immatriculation est amélioré à 20%	Le délai d'instruction d'immatriculation est amélioré à 15%
V4.I2.Nombre de personnes formées en gestion foncière et aménagement du territoire	Création de cursus de formation spécialisée en gestion foncière et aménagement du territoire	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'Etat et des collectivités locales	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'Etat et des collectivités locales	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'Etat et des collectivités locales	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'Etat et des collectivités locales
	Nombre de personnes formées	5 500 agents sont formés	1 000 agents sont formés	1 500 agents sont formés	3 000 agents sont formés
V4.I3.Amélioration de l'échange de données entre circonscriptions foncières et guichets fonciers	Méthode d'échange de données informatisées conçue et expérimentée	Méthode d'échange de données informatisée conçue et expérimentée	Méthode d'échange de données informatisée conçue et expérimentée		
	Taux de mise en place de système d'échanges de données entre	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données

Indicateurs 4		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
circonscriptions foncières et guichets fonciers					
V4.I4.Taux de couverture du territoire en services publics de gestion foncière	Nombre de circonscriptions foncières	100% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel	50% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel	75% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel	100% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel
	Nombre de guichets fonciers	100% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel	50% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel	75% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel	100% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel

6.4.7 Les indicateurs du Volet n°4 : « Amélioration et mise en synergie de la décentralisation et la déconcentration de la gestion foncière »

Indicateurs 4		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
V4.I1.Mise en œuvre du schéma directeur de modernisation des services fonciers : système informatique, restructuration, matériels et formation/recyclage	Taux d'informatisation des procédures domaniales et foncières	100% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur	20% des circonscriptions sont modernisées selon le schéma directeur	20 000 000 €
	Taux d'amélioration de la réduction du délai d'instruction de procédure d'immatriculation	Le délai d'instruction de procédure d'immatriculation est amélioré à 75%	Le délai d'instruction d'immatriculation est amélioré à 40%	
V4.I2.Nombre de personnes formées en gestion foncière	Création de cursus de formation spécialisée en gestion foncière et aménagement du territoire	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'État et des collectivités locales	Le cursus est créé et délivre des formations aux agents de l'Etat et des collectivités locales	130 000 €

Indicateurs 4		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
et aménagement du territoire	Nombre de personnes formées	5 500 agents sont formés	1 000 agents sont formés	2 000 €
V4.I3.Amélioration de l'échange de données entre circonscriptions foncières et guichets fonciers	Méthode d'échange de données informatisée conçue et expérimentée	Méthode d'échange de données informatisée conçue et expérimentée	Méthode d'échange de données informatisée conçue et expérimentée	50 000 €
	Taux de mise en place de système d'échanges de données entre circonscriptions foncières et guichets fonciers	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données	100% des guichets fonciers et des circonscriptions foncières échangent leurs données	Cf. V4.I1 (supra)
V4.I4.Taux de couverture du territoire en services publics de gestion foncière	Taux de couverture du territoire en de circonscriptions foncières	100% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel	50% des districts disposent d'un guichet unique fonctionnel	3 400 000 €
	Taux de couverture du territoire en guichets fonciers	100% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel	50% des communes disposent d'un guichet foncier fonctionnel	10 000 000 €
Sous-Total 4				33 582 000 €

6.5 Volet n°5 : Engagement sur la transparence et la redevabilité

6.5.1 Le contexte

Les efforts menés par les services fonciers en matière de lutte contre la corruption méritent d'être renforcés pour une gestion transparente du foncier au profit de l'ensemble de la population à Madagascar. Du côté des usagers, la méconnaissance de leurs droits et devoirs en matière foncière amplifie le phénomène de corruption. Face à la complexité des dispositions juridiques sur le foncier ainsi que les procédures à suivre, les usagers optent pour la solution rapide et facile de corrompre les agents de l'Administration pour accélérer à leurs dossiers. Donc, la responsabilité est partagée entre les agents étatiques et les usagers en la matière. En outre, l'administration foncière et domaniale ne dispose pas d'un système de suivi-évaluation qui lui permette d'honorer ses engagements de transparence et de bonne gouvernance. Heureusement, les décisions politiques de 2015 expriment une volonté ferme d'améliorer la pratique de gouvernance foncière à Madagascar.

6.5.2 Les objectifs

Il s'agit d'améliorer la connaissance et la gestion foncière en coordonnant de façon plus efficace les institutions.

L'ensemble des usagers sera informée des démarches du PNF sur la sécurisation, la gestion, l'opérationnalisation et le contrôle des informations foncières et du rôle de chacune des institutions concernées.

Les services fonciers décentralisés comme déconcentrés bénéficieront d'outils permettant de connaître à tout moment la situation procédurale d'un dossier et les opérateurs qui ont participé au suivi.

La qualité du service rendu du point de vue du respect des délais et des règles en vigueur sera régulièrement évaluée afin de connaître les raisons d'éventuelles défaillances.

6.5.3 La stratégie d'intervention du Volet n°5 : « Engagement sur la transparence et la redevabilité »

- Conception d'un système de suivi-évaluation appliqué aux services fonciers et domaniaux qui est lié à la gestion des bases de données
- Instauration d'une cellule de lutte anti-corruption au sein de l'administration foncière et domaniale
- Conception d'un système de traçabilité des dossiers ainsi que les moyens permettant aux usagers de dénoncer et de lutter contre la corruption
- Elaboration et adoption d'une charte de qualité de service public du foncier et d'un code de conduite des agents
- Mise en place au sein de chaque circonscription d'un service de communication qui est voué à communiquer de façon permanente et continue aux usagers
- Elaboration d'un plan de communication spécifique sur le foncier
- Conception d'une stratégie de réduction des conflits fonciers au niveau local et des litiges fonciers auprès des Tribunaux

6.5.4 *Les activités prioritaires du Volet n°5 : « Engagement sur la transparence et la redevabilité »*

Activités prioritaires	Responsables de réalisation
1. Elaborer un document stratégique sur la transparence et la redevabilité des dispositifs de gestion foncière à Madagascar	Tous les ministères et parties concernées
2. Mettre en place une cellule d'évaluation de la corruption auprès de l'administration centrale en charge du foncier	Ministère en charge du foncier, BIANCO
3. Mettre en place une entité chargée spécifiquement de suivi-évaluation du PNF	Ministère en charge du foncier
4. Mettre en place une entité chargée spécifiquement de suivi-évaluation auprès de l'administration centrale du foncier	Ministère en charge du foncier
5. Adopter avec toutes les parties prenantes une charte de qualité des services publics en charge du foncier	Ministère en charge du foncier, CTD, OSC
6. Concevoir un système d'échanges d'information foncière entre les services fonciers et les ministères sectoriels	Tous les ministères et parties concernées
7. Capitaliser, concevoir et expérimenter des outils favorisant la transparence et la redevabilité des services publics en charge du foncier (système de traçabilité des dossiers, code de conduite, standard de service, dialogue interne, système de compte-rendu et de suivi, ...)	Ministère en charge du foncier
8. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de résolution des litiges fonciers et des conflits fonciers adaptée aux cultures malagasy	Ministère en charge du foncier, Ministère de la Justice, Médiature Nationale, CTD, OSC
9. Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation sur le droit à l'information foncière d'après le plan de communication conçu et validé	Ministère en charge du foncier, Ministère de la communication, Ministère de la Justice,

6.5.5 *Les résultats attendus*

- La lutte contre la corruption est engagée
- Des réclamations foncières réduites
- Une gouvernance foncière inclusive est instaurée
- Les services sont améliorés et le partage d'informations est instauré
- Un système de renforcement de la redevabilité est instauré
- La résolution des litiges fonciers est facilitée

6.5.6 Les indicateurs du Volet n°5 : « Engagement sur la transparence et la redevabilité » à 15 ans

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
V5.I1.Elaboration et expérimentation d'un système de suivi évaluation au sein de chaque circonscription foncière et de guichet foncier	Nombre de circonscriptions et de guichets fonciers destinés à l'expérimentation et à la mise en œuvre du système de suivi au sein des services publics en charge du foncier	Toutes les circonscriptions foncières et tous les guichets fonciers ont mis en place un système de suivi-évaluation opérationnel	72 guichets fonciers 6 circonscriptions foncières	1695 guichets fonciers 119 circonscriptions foncières	1695 guichets fonciers 119 circonscriptions foncières
V5.I2.Conception et mis en œuvre d'un système de traçabilité des dossiers fonciers -	Nombre de services bénéficiant de la mise en expérimentation et à la mise en œuvre du système de traçabilité des dossiers fonciers	Toutes les circonscriptions foncières et tous les guichets fonciers	500 guichets fonciers 43 circonscriptions foncières	1695 guichets fonciers 119 circonscriptions foncières	1695 guichets fonciers 119 circonscriptions foncières
V5.I3.Organisation des campagnes de communication et de sensibilisation sur le droit à l'information foncière d'après le plan de communication conçu et validé	Taux de circonscriptions foncières ayant contextualisé et adapté le plan de communication et les mettant en œuvre	100% des circonscriptions foncières adaptent suivant le contexte le plan de communication conçu, validé et mis à jour périodiquement au niveau national et les mettent en œuvre	30% des circonscriptions foncières adaptent le plan de communication national suivant le contexte et la situation de leur circonscription	30% des circonscriptions foncières adaptent le plan de communication national suivant le contexte et la situation de leur circonscription	40% des circonscriptions foncières adaptent le plan de communication national suivant le contexte et la situation de leur circonscription et les mettent en œuvre

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	2 ^{ème} quinquennat	3 ^{ème} quinquennat
		2016-2030: National	2016-2020	2021-2025	2026-2030
			et les mettent en œuvre	et les mettent en œuvre	
	Taux de la population ayant reçu les messages sur le droit foncier et procédures	100% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures	10% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures	40% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures	50% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures
V5.I4.Conception et mis en œuvre une stratégie de réduction des litiges fonciers et des conflits fonciers	Taux d'amélioration de la résolution des litiges fonciers auprès des tribunaux et des conflits fonciers au niveau local	90% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 90% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)	50% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 50% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)	25% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 75% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)	15% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 90% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)

6.5.7 Les indicateurs du Volet n°5 : « Engagement sur la transparence et la redevabilité » pour les 5 premières années 2016-2020

Indicateur		PNF : 15 ans	1 ^{er} quinquennat	Coût estimatif de mise en œuvre
		2016-2030: National	2016-2020	
V5.I1.Elaboration et expérimentation d'un système de suivi évaluation au sein de chaque circonscription foncière et de guichet foncier	Nombre de circonscriptions et de guichets fonciers destinés à l'expérimentation et à la mise en œuvre du système de suivi au sein des services publics en charge du foncier	Toutes les circonscriptions foncières et des guichets fonciers ont mis en place un système de suivi-évaluation opérationnel	72 guichets fonciers 6 circonscriptions foncières	132 000 €
V5.I2.Conception et mis en œuvre d'un système de traçabilité des dossiers fonciers	Nombre de services bénéficiant de la mise en expérimentation et à la mise en œuvre du système de traçabilité des dossiers fonciers	Toutes les circonscriptions foncières et tous les guichets fonciers	500 guichets fonciers 43 circonscriptions foncières	500 000 €
V5.I3.Organisation des campagnes de communication et de sensibilisation sur le droit à l'information foncière d'après le plan de communication conçu et validé	Taux de circonscriptions foncières ayant contextualisé et adapté le plan de communication et les mettant en œuvre	100% des circonscriptions foncières adaptent suivant le contexte le plan de communication conçu, validé et mis à jour périodiquement au niveau national et les mettent en œuvre	30% des circonscriptions foncières adaptent le plan de communication national suivant le contexte et la situation de leur circonscription et les mettent en œuvre	1 000 000 €
	Taux de la population ayant reçu les messages sur le droit foncier et procédures	100% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures	10% des usagers ont eu connaissance des messages sur le droit foncier et sur les procédures	
V5.I4.Conception et mis en œuvre une stratégie de réduction des litiges fonciers et des conflits fonciers	Taux d'amélioration de la résolution des litiges fonciers auprès des tribunaux et des conflits fonciers au niveau local	90% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 90% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)	50% des litiges fonciers sont résolus auprès du tribunal et 50% des conflits fonciers auprès des communes (CRL et conseil communal)	500 000 €
Sous-Total 4				2 132 000 €

TOTAL GENERAL

67 624 000 €

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE CADRE LOGIQUE DU VOLET N°1 : « SECURISATION DES DROITS DANS LEUR DIVERSITE DANS LEUR DIVERSITE ».....	48
ANNEXE 2 : LE CADRE LOGIQUE DU VOLET N°2 : « GESTION ET PLANIFICATION FONCIERE CONCERTEE DES USAGES DU FONCIER »	60
ANNEXE 3 : LE CADRE LOGIQUE DU VOLET N°3 : « FACILITATION DE L'ACCES ET VALORISATION DU FONCIER URBAIN ET RURAL ».....	69
ANNEXE 4 : LE CADRE LOGIQUE DU VOLET N°4 : « AMELIORATION ET MISE EN SYNERGIE DE LA DECENTRALISATION ET LA DECONCENTRATION DE LA GESTION FONCIERE »	76
ANNEXE 5 : LE CADRE LOGIQUE DU VOLET N°5 : « ENGAGEMENT SUR LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITE »	86
ANNEXE 6 : REPARTITION DES REGIONS PAR POLE/ESPACE DE CROISSANCE	95
ANNEXE 7 : LA LETTRE DU MINISTRE D'ETAT ADRESSEE AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS A L'ISSUS DE LA TABLE RONDE SUR LA LPF A L'HOTEL PANORAMA DU 10 NOVEMBRE 2015.....	99
ANNEXE 8 : CARTE DE REPARTITION DES SERVICES FONCIERS DECONCENTRES.....	99
ANNEXE : CARTE DE REPARTITION DES GUICHETS FONCIERS.....	102

Annexe 1 : Le cadre logique du Volet n°1 : « Sécurisation des droits fonciers »

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Objectif général (OG)	reconnaitre la diversité des droits fonciers et de leur fournir une protection légale. Il s'agira d'adapter des outils juridiques à chaque situation, allant de la protection des droits portant sur des espaces de gestion communautaire à la sécurisation des droits transférés de façon temporaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové (sans remise en cause de la valeur du certificat foncier) ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance⁴) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité sociopolitique dans le pays ▪ Amélioration des conditions macroéconomiques ▪ Mobilisation du budget de l'Etat pour la création de nouveaux services fonciers
Objectifs spécifiques 1 (OS1)	Reconnaitre la diversité des droits fonciers et de leur fournir une protection légale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lois sur la PPPT et les statuts spécifiques adoptées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement normal du dispositif institutionnel d'adoption des lois

⁴ Cf. Annexe 7

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre des nouvelles orientations dans au moins une région 			
Résultats attendus (RA1)	1.1: L'information foncière liée à l'immatriculation et à la propriété privée titrée (PPT) est actualisée en partant des réalités de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur la PPT adoptée ▪ Loi sur les statuts spécifiques adoptée ▪ Textes d'application adoptés ▪ Elaboration et expérimentation d'une nouvelle méthodologie sur les 4 thèmes (statuts obsolètes, opérations cadastrales, liquidation des dossiers en instance, détérioration des archives) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement correct du dispositif institutionnel d'adoption et de mise en application des lois ▪ Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets, notamment au niveau rural
	1.2: Les espaces à gestion communautaire sont sécurisés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des espaces à gestion communautaire dans la loi sur les statuts spécifiques ▪ Textes d'application adoptés ▪ Expérimentation du processus dans au moins une région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement correct du dispositif institutionnel d'adoption et de mise en application des lois ▪ Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets, notamment au niveau rural

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	1.3. La sécurisation des transactions foncières est accompagnée, et l'inscription des mutations est favorisée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi abrogeant l'interdiction de certains transferts temporaires de droit ▪ Augmentation des procédures d'enregistrement des mutations au niveau des circonscriptions foncières et des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Enquêtes statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	
	1.4. Des conditions favorables sont mises en place pour la certification et l'immatriculation tant en milieu rural qu'urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amendement de la loi sur la PPNT adopté ▪ Adoption de la loi sur la PPT prenant en compte des mesures de simplification ▪ Méthodes de sécurisation foncière adaptées au milieu urbain mises en œuvre ▪ Mise en œuvre de chaque disposition dans au moins une région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JO ▪ Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des PTF, sous réserve que les orientations du nouveau cadre juridique s'inscrivent dans les objectifs de leurs projets, notamment au niveau rural
ACTIVITE (A)	1.1.1. Enregistrer les droits au nom des occupants légitimes sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs	Nombre de droits au nom des occupants légitimes, sur les terrains régis par des textes obsolètes ou abandonnés de longue date par leurs propriétaires mais	Rapport d'activités	Atsimondrano, Ampefy, Soavinandriana, Arivonimamo, Tsiroanomandidy, Ankazobe ; Sakay, Fianarantsoa I,II, Ifanadiana,	Moyens financiers : Sources : Etat Malagasy/PTF Modalité de mise en œuvre : — Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF)

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>propriétaires mais occupés par des tiers SOUS-ACTIVITES : 1.1.1.1. IEC pour que les usagers veillent à la protection de leurs droits fonciers 1.1.1.2. Inventaire et étude des textes juridiques qui traitent ce volet 1.1.1.3. Etat des lieux des zones concernées 1.1.1.4. Conception procédures et élaboration textes juridiques 1.1.1.5. Application sur des zones pilotes</p>	<p>occupés par des tiers, enregistré</p>		<p>Farafanagana : Manakara Diego I, Diégo II, Joffre ville, Diégo I, Ambilobe ; Andapa, Sambava, Ambilobe, Mahajamba, Marovoay, Namakia, Belobaka, Ambato-Boeny, Toamasina I, II, Moramanga, Brickaville</p>	<p>— Partenaires : PTF, Communes, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales (Fokonolona)</p>
	<p>1.1.2.: Apurer des opérations cadastrales inachevées Sous-activité : 1.1.2.1. Inventaire des opérations inachevées 1.1.2.2. Conception et capitalisation des méthodes simplifiées</p>	<p>Nombre de zone cadastrale apurée</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Imerintsiatosika, Miarinarivo, Ranomafana, Ifanadiana, Ankarafantsika, Ambondromamy, Manerinerina Mampikony, Boeny, Mandritsara et</p>	<p>Moyens financiers : Sources : Etat Malagasy/PTF Modalité de mise en œuvre : — Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF) — Partenaires : PTF, Communes,</p>

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>d'enregistrement de droit</p> <p>1.1.2.3. Révision de texte juridique sur la PPT</p> <p>1.1.2.4. Mise en œuvre de la nouvelle méthode</p>			Antanimora Mampikony, Toamasina I, II, Vavatenina	Organisation de la société civile (OSC)
	<p>1.1.3.: Liquider les dossiers de demande d'immatriculation en instance</p> <p>Sous-activité :</p> <p>1.1.3.1. IEC</p> <p>1.1.3.2. Inventaire (étude) des dossiers en instance</p> <p>1.1.3.3. Capitalisation des méthodes existantes</p> <p>1.1.3.4. Conception/Consolidation des méthodes d'apurement des demandes d'immatriculation en instance</p> <p>1.1.3.5. Mise en œuvre de la nouvelle méthode</p>	Taux de réduction des dossiers en instance	Rapport d'activités	Territoire National	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>1.1.4.: Traiter des questions liées à la détérioration / disparition d'archives</p> <p>Sous-activité : 1.1.4.1. Conception et capitalisation des méthodes pour remédier la situation 1.1.4.2. Révision de textes juridique sur la PPT 1.1.4.3. Formation des personnels des services fonciers (inventaire, technique d'archivage, sauvegarde,...) 1.1.4.4. Inventaire des documents fonciers détériorés ou disparus 1.1.4.5. Mise en œuvre de la nouvelle méthode</p>	<p>Nombre de documents fonciers reconstitués</p>	Rapport d'activités	Territoire National	
	<p>1.2.1.: Reconnaître légalement les systèmes de droits fonciers communautaires</p> <p>Sous-activité : 1.2.1.1. Capitalisation des pratiques locales</p>	<p>Nombre d'espaces à gestion communautaire identifiés</p> <p>Nombre d'espaces à gestion communautaire délimités et reconnus</p>		Territoire National	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>1.2.1.2. Conception et expérimentation des méthodes</p> <p>1.2.1.3. Adoption des textes relatifs aux aires à statuts spécifiques</p> <p>1.2.1.4. IEC</p> <p>1.2.1.5. Formation des agents de service foncier et ceux de l'aménagement du territoire</p> <p>1.2.1.6. Inventaire et délimitation des espaces à gestion communautaire</p> <p>1.2.1.7. Sécurisation des droits fonciers communautaires</p> <p>1.2.1.8. Insertion dans les PLOF et plan d'aménagement</p>				
	<p>1.3.1.: Lever les interdictions des pratiques de faire-valoir indirect de la terre</p> <p>Sous-activité :</p> <p>1.3.1.1. Actualisation des textes juridiques (Art. 5 Ordonnance 73-073 portant orientation sur le</p>	<p>Autorisation des pratiques de faire-valoir indirect des terrains titrés, certifiés, ou situés dans les zones d'aménagement foncier (ZAF)</p>	J.O	Territoire National	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	développement rural, art. 24 Ordonnance 74-022 portant orientation sur le régime foncier et de l'aménagement rural, Décret 76-165 du 21 Avril 1976) 1.3.1.2. IEC				
	1.3.2. Alléger les procédures de mutation et réduire (voire annuler) les droits et taxes d'enregistrement pour pouvoir actualiser l'information foncière Sous-activité : 1.3.2.1. Etude visant à décrire l'allègement de la chaîne des procédures et coûts des droits et taxes d'enregistrement des mutations 1.3.2.2. Adoption de textes juridiques 1.3.2.3. Mise à jour du manuel de procédure de mutation	Manuel de procédure actualisé allégeant les procédures de mutations Nombre de textes actualisés réduisant les droits et taxes d'enregistrement		Territoire National	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	1.3.2.4. Mise en œuvre du nouveau manuel de procédure				
	1.3.3 : Restructurer et moderniser la conservation foncière (Cf. volet 4, 4.1)	(Inventaire, état des lieux, mise à jour schéma directeur, conception, révision texte juridique, formation)	Cf. OS 4 (4.1.)		Cf. OS4 (4.1.)
	1.4.1: Consolider la force probante du certificat foncier Sous-activité : 1.4.1.1. Capitalisation des cas de transformation 1.4.1.2. Actualisation de méthodes/procédures pour la transformation des CF en Titre foncier 1.4.1.3. Révision de texte 1.4.1.4. IEC	Manuel de procédure actualisé	Territoire National		
	1.4.2: Faciliter le recours et l'accès à la certification dans le territoire national Sous-activité : 1.4.2.1. IEC	Nombre de certificats fonciers établis dans le territoire national	Territoire National		

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	1.4.2.2. Conception d'une méthodologie simplifiée de certification 1.4.2.3. Mise à jour des textes juridiques 1.4.2.4. Actualisation de manuel de procédures				
	1.4.3.: Simplifier l'acquisition du terrain du domaine de l'Etat Sous-activité 1.4.3.1. IEC 1.4.3.2. Conception d'une méthodologie simplifiée d'immatriculation 1.4.3.3. Mise à jour des textes juridiques 1.4.3.4. Actualisation de manuel de procédures	Nombre de titres fonciers établis dans le territoire national		Territoire National	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>1.4.4.: Concevoir et développer des opérations d'immatriculation collective innovante pour les nouveaux chantiers cadastraux</p> <p>Sous-activité 1.4.4.1. IEC 1.4.4.2. Capitalisation des différentes méthodes existantes 1.4.4.3 Conception et expérimentation, d'une méthodologie innovante d'opération d'immatriculation collective 1.4.4.4. Après évaluation des résultats de cette expérimentation, et si besoin est, modification du cadre juridique pour mise à l'échelle nationale du processus</p>	<p>Nouvelle méthode d'immatriculation collective conçue et développée</p>	Territoire National		
	<p>1.4.5. Veiller à l'inscription des droits de la femme sur les preuves de droit de propriété foncière</p>	<p>Nombre de CF et TF établis au nom des femmes</p>	Territoire National		

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>Sous-activité</p> <p>1.4.5.1. Faire beaucoup de sensibilisation pour revendiquer les droits de la femme liés à la propriété (IEC)</p> <p>1.4.5.2. Formations des conservateurs et les responsables communaux sur le caractère obligatoire d'inscrire les droits des femmes</p>				

Annexe 2 : Le cadre logique du Volet n°2 « Gestion et planification foncière »

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Objectif général (OG)	Faire du foncier un levier de développement durable grâce à la sécurisation de la diversité des droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové (sans remise en cause de la valeur du certificat foncier) ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance⁵) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité sociopolitique dans le pays ▪ Amélioration des conditions macroéconomiques ▪ Non remise en cause des fondements de la LPF ▪ Mobilisation du budget de l'Etat pour la création de nouveaux services fonciers
Objectifs spécifiques (OS 2)	Concilier les besoins et intérêts des acteurs sur le territoire, urbain et rural, et prévoir leur complémentarité et combinaison dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PLOF fiabilisé disponible sur 10% du territoire national ▪ Plan d'aménagement engagé dans 10% des communes malgaches 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	Appui des PTF

⁵ Cf. Annexe 7

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Résultats attendus (RA2)	2.1. Le PLOF est établi progressivement sur le territoire national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture du territoire national par les PLOF ▪ Nombre de circonscriptions topographiques utilisant le PLOF comme plans de repérage 	Rapport d'activités		Mise en place d'une nouvelle méthode de travail dans les CIRTOPO basée sur le PLOF
	2.2 Les statuts juridiques fonciers des terres sont identifiés de façon participative dans les zones prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode d'inventaire approuvée ▪ Expérimentation dans au moins une zone 	Rapport d'activités		
	2.3 La gestion foncière et la planification territoriale sont en articulation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie d'élaboration de plan d'aménagement communal validée 	Rapport d'activités		
	2.4 La gestion du domaine public est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la base de données du domaine public de l'Etat 	Rapport d'activités		
	2.5 Les limites et usages au sein des aires protégées et du domaine forestier sont précisées de façon concertée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation dans au moins une zone 	Rapport d'activités		
	2.6 La restructuration des quartiers informels et des bidonvilles en milieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimentation d'au moins un projet de restructuration de quartier informel 	Rapport d'activités		

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	urbain est accompagnée				
ACTIVITES (A)	<p>2.1.1. Elaboration des PLOF</p> <p>Sous-activité :</p> <p>2.1.1.1. Inventaire des documents topographiques dans chaque circonscription</p> <p>2.1.1.2. Acquisition d'image à haute résolution dans chaque circonscription</p> <p>2.1.1.3. Reconstitution des données manquantes</p> <p>2.1.1.4. Numérisation des plans (partie topo) et saisie alphanumérique (partie domaine) dans chaque circonscription</p> <p>2.1.1.5. Inventaire et délimitation sur terrain de tous les statuts de terres (DPE, PPNT, aire protégée, aire à statuts spécifiques, ...): cf. 3.1.1</p>	Nombre de PLOFs élaborés		<p>Avaradrano, 6 circonscriptions Tana, CR Ivato, communes nouvellement créées, Mandoto, Betafo, Antanifotsy, Ambatolampy, Faratsiho, Région Haute Matsiatra, Atsimo Atsiananana, Amoron'i Mania), Diégo II, Ambanja, Ambilobe, District Andapa, Région SAVA, Betsiboka, District Maintirano, District Analalava, Atsinanana, Analanjirofo, Anosi be an'Ala, Andilamena</p>	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	2.1.1.6. Localisation des plans muets 2.1.1.7. Conception de PLOF de toutes les communes rattachées à la circonscription				
	2.1.2. Utilisation progressive du PLOF en tant que plan de repérage par les services fonciers Sous-activités : 2.1.2.1. Elaboration et adoption de texte juridique disposant que le PLOF remplace le plan de repérage	Nombre de circonscription dotée de PLOF en tant que plan de repérage		Territoire national	Moyens financiers : Sources : Etat Malagasy/PTF Modalité de mise en œuvre : - Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF)/ CRTF - Partenaires : PTF, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales (Fokonolona)
	2.2.1. Identification des statuts fonciers dans les zones prioritaires de façon participative Sous-activités : 2.2.1.1. Elaboration d'une méthode d'identification des zones prioritaires 2.2.1.2. Organisation de campagne de sensibilisation et	Nombre de zones prioritaires dont les statuts fonciers sont identifiés			Moyens financiers : Sources : Etat malagasy / PTF Modalité de mise en œuvre : - Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF) - Partenaires : PTF, ENAM, BIANCO, IGE, Médiature Nationale, Tribunal Financier, Cour des comptes Communes, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	d'information sur les actions d'identification des zones prioritaires 2.2.1.3. Recensement parcellaire et élaboration du PLOF 2.2.1.4. Elaboration de plan d'aménagement à partir du recensement parcellaire et PLOF				(Fokonolona), Transparency International
	<p>2.3.1. Articulation des orientations d'aménagement selon les informations dans le PLOF</p> <p>Sous-activités :</p> <p>2.3.1.1. Elaboration ou fiabilisation du PLOF</p> <p>2.3.1.2. Appui de la commune dans l'élaboration de plan d'aménagement (SAC, PUDi, ...) sur la base du PLOF établi</p> <p>2.3.1.3. Etendre les services d'aménagement du territoire</p>	Nombre de plans d'aménagement élaborés basés sur le PLOF		Antsirabe, Commune Urbaine Ambositra, Fandriana, Ambatofinandrahana, DIANA, DIANA, SAVAMajunga be, Andranomamy, Ambondromamy, Manerinerina, Tamatave (I, II, Amboditandroho), Ambatondrazaka, Ampitatsimo	-

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>2.3.2. Etude d'une approche innovante de gestion des bases de données foncières et d'urbanisme</p> <p>Sous-activités :</p> <p>2.3.2.1. Conception d'approche de gestion de bases de données foncières et d'urbanisme</p> <p>2.3.2.2. Expérimentation de l'approche</p>	<p>Approche conçue et expérimentée</p>		<p>Amoron'i Mania Sambava et Antalaha, Vohémar et Andapa, Analalava, Fénérive Est) et GFS (Vavatenina, Soanierana Ivongo)</p>	-
	<p>2.4.1. Redynamisation des actions de la police domaniale</p> <p>Sous-activités :</p> <p>2.4.1.1. Inventaire des domaines publics (intégration dans le PLOF et plan d')</p> <p>2.4.1.2. Révision de la loi sur le domaine public (implication des autres acteurs comme la commune)</p> <p>2.4.1.3. IEC de la population pour le respect des biens publics (Texte</p>	<p>Nombre d'inspections effectuées</p>		<p>Antsirabe, Antanifotsy, Ambositra, Manakara, SAVA, Analalava (SOFIA), Toamasina I, Amparafaravola, Moramanga, et Andilamena</p>	-

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	juridique, présentation par carte) 2.4.1.4. Formation des agents de service foncier et les agents des CTD dans la gestion des domaines publics				
	<p>2.5.1. Délimitation de façon précise et concertée les limites et usages au sein des aires protégées et du domaine forestier</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>2.5.1.1. Inventaires des aires protégées et du domaine forestier au niveau des services fonciers et des ministères concernés</p> <p>2.5.1.2. Acquisition d'images satellites/aériennes de haute résolution</p> <p>2.5.1.3. Adoption des textes relatifs aux statuts spécifiques</p> <p>2.5.1.4. IEC</p> <p>2.5.1.5. Faire un recensement</p>	<p>Surface d'aires protégées et domaine forestier délimitées de façon précise et concertée</p>		<p>Arivonimamo, Itasy, Antsirabe II, Ambatolampy, Antanifotsy, Fianarantsoa II, Corridor, COFAM, Vohimasina Nord (V7V), Farafangana (corridor), Midongy, Befotaka (Atsimo Atsinanana), Diego, Nosy-Be, Ambaja, Ambilobe, Maevatanana, Sites RAMSAR : Manambolomat y dans CR Masoarivo, Tsimembo, ...</p>	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>parcellaire dans une approche participative et inclusive dans la délimitation des AP</p> <p>2.5.1.6. Intégration des délimitations dans le PLOF et plan d'aménagement</p>			<p>Analalava, Analanjirofo, Morondava, Isalo</p>	
	<p>2.6.1. Accompagnement des mécanismes juridiques et opérationnels de remembrement des quartiers informels et bidons villes</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>2.6.1.1. Réaliser des diagnostics socio-fonciers dans les quartiers informels et les bidonvilles</p> <p>2.6.1.2. Recensement parcellaire dans les bidons villes</p> <p>2.6.1.3. Analyse des données pour élaboration d'une stratégie permettant de résoudre les problèmes des bidonvilles et quartiers informels</p>	<p>Nombre de quartiers d'habitat informel et bidonvilles restructurés</p>		<p>CU Antananarivo, Mandoto, Antsirabe I, Ambositra, Manakara, Masindrano Mananjary, Farafangana, Diégo I, Ambilobe ville, Diégo II (Ramena, Antanamitarana), Villes de Sambava et Antalaha, Antaimby Sambava et Ankolabe Antalaha, Maevatanana, Ville d'Antsohihy, Mandritsara, Befandriana, Analalava Bealanana, Mampikony ;</p>	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>2.6.1.4. Etude de textes relatifs aux stratégies de remembrement</p> <p>2.6.1.5. Expérimentation sur les différentes solutions des problèmes de quartiers informels et/ou bidonvilles</p> <p>2.6.1.6. Mise en place d'un structure de pilotage et contrôle des opérations de remembrement foncier urbain</p>			Toamasina I, CU Fénérive Est, Vavatenina	

Annexe 3 : Le cadre logique du Volet n°3 « Accès et valorisation du foncier »

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Objectif général (OG)	Faire du foncier un levier de développement durable grâce à la sécurisation de la diversité des droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové (sans remise en cause de la valeur du certificat foncier) ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance⁶) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité sociopolitique dans le pays ▪ Amélioration des conditions macroéconomiques ▪ Non remise en cause des fondements de la LPF ▪ Mobilisation du budget de l'Etat pour la création de nouveaux services fonciers
Objectifs spécifiques (OS3)	Objectif spécifique 3 : Satisfaire les besoins en terres pour le renforcement ou le développement d'activités à dimension socio-économiques et environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des communes ont leurs parcelles inventoriées de façon exhaustive ▪ 10% des communes disposent de zones d'investissement et/ou de développement local identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités 		Appui des PTF

⁶ Cf. Annexe 7

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Résultats attendus (RA3)	3.1. Le patrimoine de l'Etat est géré de façon active pour sa valorisation	▪ Expérimentation dans au moins une zone d'une méthodologie d'inventaire du domaine privé de l'Etat	Rapport d'activités Augmentation des recettes de l'Etat		
	3.2. Les modalités de création et de gestion des statuts spécifiques sont définies	▪ Adoption de la loi sur les aires à statut spécifique (cf. 1.2)	JO		
	3.3. L'accès à la terre dans des zones dédiées au développement local et des zones d'investissement est facilité	▪ Expérimentation dans au moins une zone de la méthode d'identification et de mise en valeur des zones de développement local et d'investissement	Rapport d'activités		
	3.4. Les conditions de mise en cause de la propriété privée sont précisées	▪ Elaboration d'un nouveau cadre juridique et expérimentation	Rapport d'activités		
	3.5. Le marché foncier urbain et rural est accompagné	▪ Elaboration d'une méthodologie visant à récupérer une partie des plus-values foncières	Rapport d'activités		
ACTIVITE (A)	3.1.1. Inventaire du domaine privé de l'Etat pour sa valorisation SOUS-ACTIVITES	Nombre de zones dont DPE inventorié et sécurisé Nombre de catalogue fonciers établis		Même zone que 2.1.1	Moyens financiers : Sources : Etat malagasy / PTF Modalité de mise en œuvre : - Pilote : Unité de coordination du PNF / DG SF (DST+DDPF)

Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
3.1.1.1. Conception de méthode pour l'inventaire des domaines privés de l'Etat 3.1.1.2. Inventaire au bureau et capitalisation 3.1.1.3. Inventaire physique et délimitation des domaines privés de l'Etat : recensement parcellaire 3.1.1.4. Insertion d'images satellites à haute résolution (cf. 2.1.1) 3.1.1.5. Actualisation des textes juridiques 3.1.1.6. Régularisation des terrains occupés légitimement 3.1.1.7. Elaboration de stratégies de valorisation du patrimoine de l'Etat inventorié	Nombre de terrains occupés sécurisés			- Partenaires : PTF, Communes, FTM, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales (Fokonolona), tous les ministères,
3.2.1. Elaboration des textes juridiques déterminant les modalités de création et de gestion des	Textes relatifs aux terrains à statut spécifique adoptés		Montagne Ambohiby, Antanifotsy, Ambatolampy, Faratsiho,	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>terrains à statut spécifique SOUS-ACTIVITES</p> <p>3.2.1.1. Capitalisation des expériences sur la gestion des terrains à statuts spécifiques</p> <p>3.2.1.2. Conception des méthodes de création et de gestion des terrains à statuts spécifiques</p> <p>3.2.1.3. Expérimentation des méthodes de création et de gestion des terrains à statut spécifique</p> <p>3.2.1.4. Elaboration du texte juridique sur le statut spécifique</p>			<p>Mandoto, Antsirabe II, Betafo, Parc National Isalo; Réserve Ikalambatritra; Corridor d'Ivohibe, Nosy Lonjo, Antanavo, Montagne de France, Andavakoera, Ankarana, Nosy Antalibe, Andapa (Marojejy Anjanaharibe Sud ; Betaolana;Antaneti ambo), Antalaha Cap Masoala, Ankarafantsika, Katsepy (Antrema), Melaky, Analanjirofo, Anosibe An'Ala, Morondava</p>	
	<p>3.3.1. Facilitation d'accès aux zones de développement local et d'investissement zone</p>	<p>Nombre de zones de développement local créées Nombre de zones dédiés au développement créées et accédées</p>		<p>Midongy ouest (Amaron'i Mania), Diégo I : Andrakaka, Diégo II: Plaine de Mangaoko, Irodo,</p>	-

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>3.3.1.1. Conception de méthodologie de constitution et d'accès aux zones de développement local et zones d'investissement</p> <p>3.3.1.2. Expérimentation de la méthodologie</p> <p>3.3.1.3. Consolidation de la méthodologie par des textes juridiques</p> <p>3.3.1.4. IEC et Formation des acteurs concernés</p> <p>3.3.1.5. Elaboration de cahier de charges de façon concertée et en articulation avec le plan d'aménagement</p> <p>3.3.1.6. Mise en œuvre dans des zones pilotes</p> <p>3.3.1.7. Création de services spécialisés au sein de l'administration foncière en charge de la gestion d'une base de données foncière</p>	<p>Nombre de zones d'investissement créées et accédées</p>		<p>Ambilobe : Ambilomagôdra, Sambava, Vohemar, Axe Sambava Antalaha, AndapaAnjialavabe , Vohémar, Antsohihy, Analalava, Atsinanana, Tsarakofafa, Tamatave II, Brickaville, Analanji rofo, Commune de Tanambe; Ambatondrazaka</p>	
	<p>3.4.1. Incitation des propriétaires à valoriser leur patrimoine foncier</p>	<p>Actualisation des textes concernant les conditions de mise en cause de la</p>		<p>Région Vakinakaratra, Diego, SAVA, Mahajamba,</p>	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>3.4.1.1. Etude de cas d'abus de droit de propriété</p> <p>3.4.1.2. Actualisation de la loi qui remet en cause le droit de propriété (abus de droit de propriété) 74-021 et 60-146 (Prescription acquisitive)</p> <p>3.4.1.3. Sensibilisation à titre préventif pour que les propriétaires veillent leurs propriétés et respectent les lois</p>	<p>propriété privée sont précisées</p>		<p>Marovoay, Namakia, Belobaka, Ambato-Boeny, Région Melaky, Analalava, Amparafaravola</p>	

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
	<p>3.5.1. Facilitation et régulation du fonctionnement du marché foncier rural et urbain</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>3.5.1.1. Etat des lieux et étude sur les prix du terrain</p> <p>3.5.1.2. Etude de régulation du marché immobilier</p> <p>3.5.1.3. Elaboration d'un texte législatif qui détermine les conditions de fixations de prix de terrain, et de récupération des plus-values foncières</p> <p>3.5.1.4. Vulgarisation de la loi sur la fixation du prix de terrain</p>	<p>Base de référence de la valeur vénale élaborée sur tout le territoire national et disponible au public</p>	<p>Territoire national</p>		

Annexe 4 : le cadre logique du Volet n°4 « Renforcement des dispositifs de gouvernance foncière »

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Objectif général (OG)	Faire du foncier un levier de développement durable grâce à la sécurisation de la diversité des droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové (sans remise en cause de la valeur du certificat foncier) ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance⁷) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité sociopolitique dans le pays ▪ Amélioration des conditions macroéconomiques ▪ Non remise en cause des fondements de la LPF ▪ Mobilisation du budget de l'Etat pour la création de nouveaux services fonciers
Objectifs spécifiques (OS 4)	Offrir des services accessibles à tous les citoyens sur l'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tiers des districts non couverts en début de programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activité 	Territoire national	Appui des PTF

⁷ Cf. Annexe 7

	du territoire, urbain et rural	dispose d'une circonscription foncière <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tiers des communes non couvertes en début de programme dispose d'un guichet foncier 			Capacité du budget de l'Etat
Résultats attendus (RA 4)	4.1 La gestion foncière déconcentrée est améliorée et étendue dans le territoire national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture nationale des services fonciers déconcentrés 	Rapport d'activités		Capacité du budget de l'Etat à financer le fonctionnement et les ressources humaines des nouveaux services
	4.2 La gestion foncière décentralisée est améliorée et étendue dans le territoire national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de couverture nationale des guichets fonciers communaux 	Rapport d'activités		Non remise en cause des principes de la gestion foncière décentralisée
	4.3 L'articulation entre les guichets fonciers communaux et les services fonciers déconcentrés est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'utilisation des PLOF par les services fonciers déconcentrés 	Rapport d'activités		
	4.4 Le système d'information foncière est informatisé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique ou réglementaire définissant la valeur juridique des documents numériques adopté ▪ Un plan de pérennisation de l'informatisation des SF élaboré 	Rapport d'activités		

	4.5 Les programmes de formation destinés aux acteurs concernés par le foncier sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme national de formation élaboré ▪ Nombre de personnes bénéficiant de formations 	Rapport d'activités		Organisme de formation fonctionnel
	4.6 Le financement optimal des institutions de gestion foncière est assuré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds National Foncier opérationnel ▪ Amélioration du recouvrement de la fiscalité foncière par les communes 	<p>Rapport d'activités</p> <p>Enquêtes statistiques sur le budget des communes</p>		Accord du Ministère en charge des finances locales pour le transfert de recettes de l'Etat au FNF
ACTIVITE (A)	<p>4.1.1. Amélioration et extension des services fonciers déconcentrés sur le territoire national en privilégiant les zones prioritaires autour des espaces de croissance</p> <p>Sous-activités</p> <p>4.1.1.1. Mise en place de nouveaux guichets uniques des services fonciers</p> <p>4.1.1.2. Evaluation et capitalisation sur les expériences d'extension et d'amélioration de la</p>	<p>Nombre de services fonciers modernisés et restructurés selon le Schéma Directeur</p> <p>Taux de couverture des districts en services fonciers opérationnels</p> <p>Adoption des statuts du personnel de l'Administration foncière</p>		<p>Avaradrano, Tana ville, Atsimondrano, Arivonimamo, Soavinandriana, Miarinarivo, Fenoarivobe, Betafo, Mandoto, Faratsiho, Antanifotsy, Antsirabe II</p> <p>Ambatofinandrahana, Manandriana, Ikalamavony</p> <p>Ambalavao, Atsimo</p> <p>Atsinana, Vangaindrano</p> <p>Diego I, Ambilobe, Ambanja, Nosy Be ; - Diego II ; Antalaha ; Sambava, Andapa, Vohemar</p>	

<p>gestion foncière déconcentrée</p> <p>4.1.1.3. Mise à jour du Schéma Directeur De Restructuration et de Modernisation des services fonciers de 2007</p> <p>4.1.1.4. Mise en œuvre du schéma directeur mis à jour autour des espaces de croissance</p> <p>4.1.1.5. Renforcement de capacité des agents de l'Administration foncière</p> <p>4.1.1.6. Adoption d'un système d'intéressement du personnel de l'Administration foncière</p> <p>4.1.1.7. Adoption du statut régissant la profession des agents</p>			<p>Betsiboka : Tsaratanàna, Maevatanàna, Melaky: Morafenobe, Ambatomainty ; Besalampy, Antsalova, Port Berger et Mampikony, Bealanana, Befandriana, Antsohihy Brickaville, Tamatave I et II</p> <p>Mahanoro; Analanjirifo, Vavatenina; Soanierana Ivongo; Mananara; Ste Marie ; Andilamena, Anosibe An'Ala, Amparafaravola</p>	
--	--	--	--	--

	de l'Administration foncière				
	<p>4.2.1. Amélioration et extension des guichets fonciers communaux</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>4.2.1.1. Evaluation et capitalisation de la gestion foncière décentralisée</p> <p>4.2.1.2. Actualisation des textes sur la PPNT</p> <p>4.2.1.3. Extension et amélioration de la gestion foncière décentralisée</p> <p>4.2.1.4. Adoption du statut de fonctionnaire territorial pour les agents des guichets fonciers</p> <p>4.2.1.5. Exploitation du PLOF aux fins de sécurisation foncière, fiscalité locale, gouvernance locale, et</p>	<p>Taux de couverture des communes en guichets fonciers opérationnels</p> <p>Adoption du statut de fonctionnaires territoriaux des AGFs</p> <p>Indices de Gouvernance Locale (IGL)</p>		<p>Mantasoà, Ankazobe, Anjozorobe, Manjakandriana, Betafo, Mandoto, Faratsiho, Antanifotsy, Antsirabe II, Ambatolampy, Antsirabe I, Amoron'iMania, Diego II, Andapa, Vohémar Betsiboka, Befandriana, Atsinanana, Marolambo, Tanambao Manampotsy, Mahanoro, Analanjifofo, Ambanja; Ampasimbe Manatsatrana, Ambohimandroso, Amparafaravola, Andilamena, Anosibe An'Ala, Mandialaza</p>	

	<p>planification territoriale</p>				
	<p>4.3.1. Renforcement et optimisation de l'articulation des services déconcentrés aux communes en termes d'appui-conseil technique, de formation, de suivi et de contrôle de régularité de la procédure de certification</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>4.3.1.1. Capitalisation et conception d'une méthode et stratégie de mise en articulation entre les services fonciers déconcentrés et guichets fonciers décentralisés</p> <p>4.3.1.2. Expérimentation de la stratégie conçue sur les zones pilotes</p>	<p>Méthode et stratégie conçues, expérimentées, et validées</p> <p>Adoption de cadrage juridique et réglementaire de mise en articulation entre les services déconcentrés et décentralisés</p>		<p>Territoire national</p>	

	<p>4.3.1.3. Mise en place d'un système d'échange de données entre les SF et GF</p> <p>4.3.1.4. Cadrage juridique ou réglementaire sur la mise en articulation entre les services fonciers déconcentrés et guichets fonciers décentralisés</p>				
	<p>4.4.1. Poursuite de l'informatisation des services fonciers déconcentrés</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>4.4.1.1. Cf. 4.1.1</p> <p>4.4.1.2. Poursuite de l'informatisation suivant le schéma directeur de restructuration et de modernisation à jour</p> <p>4.4.1.3. Elaboration d'un cadre juridique définissant la valeur juridique des documents numériques</p>	<p>Un cadre juridique ou réglementaire définissant la valeur juridique des documents numériques adopté</p> <p>Un plan de pérennisation de l'informatisation des SF élaboré</p>		<p>Tana Avaradrano , Tana ville, Tana Atsimondrano, Faratsiho, Antanifotsy, Mandoto, Betafo, Antsirabe II, Antsirabe I, Ambatolampy, Amoron'i Mania, Mananjary, Manakara, Farafangana ,Vangaindrano Ambilobe, Ambanja, Diego I et II, Nosy Be, Antalaha, Sambava, Andapa, Vohemar, Antsohihy et Mandritsara, Analanjirofo: SF existants GF / GFS / CRIF existants</p>	

	<p>4.4.1.4. Mise en ligne de certains services : E-foncier</p> <p>4.4.1.5. Adoption d'un plan de pérennisation de l'informatisation des SF</p>				
	<p>4.5.1. Renforcement les programmes de formation destinés aux acteurs concernés par le foncier</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>4.5.1.1. Elaboration d'un plan de formation sur la gestion foncière et les questions foncières</p> <p>4.5.1.2. Elaboration d'un catalogue de formations pour chaque catégorie d'acteur</p> <p>4.5.1.3. Formation des formateurs</p> <p>4.5.1.4. Création et renforcement des cursus existant de formation de la gestion foncière décentralisée et déconcentrée</p>	<p>Plan de formation élaboré</p> <p>Nombre de personnes formées</p>		<p>Territoire national</p>	

	4.5.1.5. Formations ponctuelles des autres acteurs concernés par le foncier				
	<p>4.6.1. Financement optimal des dispositifs de gestion foncière</p> <p>SOUS-ACTIVITES</p> <p>4.6.1.1. Etude sur l'opérationnalisation du FNF (Décret N°2012-152 du 07 Août 2012)</p> <p>4.6.1.2. Appui à l'opérationnalisation du FNF</p> <p>4.6.1.3. Analyse financière des besoins des communes en matière de gestion foncière</p> <p>4.6.1.4. Etude de faisabilité de transfert de fonds venant de l'Etat central aux communes</p> <p>4.6.1.5. Transfert de subvention</p>	<p>Fonds National Foncier opérationnel</p> <p>Montant de subvention octroyé aux communes en matière de gestion foncière</p> <p>Part des ressources propres de la commune générées par la gestion foncière</p>		Territoire national	

	<p>4.6.1.6. Conception d'un document de stratégie permettant d'améliorer les recettes fiscales de la commune basée sur l'analyse de la chaîne des valeurs (capacité contributive, système de recouvrement, etc.)</p> <p>4.6.1.7. Mise en œuvre de la stratégie</p>				
--	--	--	--	--	--

Annexe 5 : Le cadre logique du Volet n°5 : « Transparence et redevabilité »

	Logique d'intervention	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Zone d'intervention	Hypothèses et risques
Objectif général (OG)	Faire du foncier un levier de développement durable grâce à la sécurisation de la diversité des droits, à une gestion foncière concertée et à la conciliation des besoins actuels et futurs en terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre juridique rénové (sans remise en cause de la valeur du certificat foncier) ▪ 300 000 nouveaux droits de propriété établis au travers de titres ou de certificats fonciers ▪ Des délais d'instruction de procédures d'immatriculation ou de certification foncières réduits de 40% ▪ Une couverture territoriale du service public de la sécurisation foncière améliorée (couverture totale sur les 12 espaces de croissance⁸) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation de référence ▪ Études socio-économiques ▪ Enquêtes statistiques ▪ Enquêtes périodiques sur les ménages ▪ Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité sociopolitique dans le pays ▪ Amélioration des conditions macroéconomiques ▪ Non remise en cause des fondements de la LPF ▪ Mobilisation du budget de l'Etat pour la création de nouveaux services fonciers

⁸ Cf. Annexe 7

Objectifs spécifiques (OS5)	Améliorer le service public à tous les acteurs concernés par le foncier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le système de suivi-évaluation fait partie intégrante dans le mode de travail de chaque service foncier ▪ Une direction chargeant de suivi-évaluation est constituée auprès de l'administration foncière centrale ▪ Un rapport annuel de suivi-évaluation est publié 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'activité 	Territoire national	Volonté réelle des agents de l'Etat pour la bonne gouvernance
Résultats attendus (RA5)	5.1. La lutte contre la corruption est mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cellule d'évaluation de la corruption auprès de l'administration centrale en charge du foncier créée ▪ Les droits et obligations des citoyens en matière foncière ainsi que les différentes procédures sur le foncier sont vulgarisés ▪ Un document présentant le système de traçabilité des dossiers des usagers est validé ainsi que les moyens les permettant de dénoncer et de lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'étude 	Territoire national	

<p>5.2. Une gouvernance foncière inclusive est garantie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un code de conduite des agents des guichets fonciers est validé ▪ Une charte de qualité des services publics en charge du foncier est validée ▪ Une plateforme foncière qui intègre tous les représentants de chaque secteur d'activité est constituée et fonctionnelle au niveau de chaque région ▪ Un document présentant le système de dialogue continu entre les agents de service foncier, les usagers et tous les acteurs concernés est validé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Copie de la Charte validée ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'étude 		
<p>5.3 Les services sont améliorés et les informations sont partagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan de communication sur les droits à l'information des usagers est validé et mis en œuvre ▪ Un mécanisme permettant aux citoyens de contrôler l'application de leurs droits fonciers est validé ▪ Un système interne de compte-rendu et de suivi par l'Etat des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activité 		

		<p>foncières dans le pays est validé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un système d'échanges d'information foncière entre les services fonciers et les ministères sectoriels est validé 			
	<p>5.4. Un système de renforcement de la redevabilité est instauré</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription de rubrique suivi-évaluation dans le plan d'action annuel et du budget ▪ Une direction chargée spécifiquement de suivi-évaluation auprès de l'administration foncière et topographique est créée auprès de l'administration centrale du foncier ▪ Un rapport annuel respectant les canevas imposés par le document de système de suivi-évaluation est systématiquement publié 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'activité 		

	5.5. La résolution des litiges fonciers est facilitée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un document présentant la stratégie de réduction des litiges fonciers auprès des Tribunaux est validé ▪ Une expérimentation de réduction des litiges fonciers est réalisée ▪ Un document sur la méthode alternative de résolution des conflits adaptée aux cultures malgaches est validé ▪ Des expérimentations de la méthode de résolution des conflits sont réalisées au niveau 100 communes au moins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activité ▪ Rapport d'étude ▪ Rapport d'activité 		
ACTIVITE (A)	<p>5.1.1. Lutte contre la corruption en matière foncière</p> <p>Sous-activités :</p> <p>5.1.1.1. Création d'une cellule d'évaluation de la corruption auprès de l'administration centrale en charge du foncier</p> <p>5.1.1.2. Elaboration d'un code de conduite des agents des guichets fonciers</p>	<p>Cellule d'évaluation de la corruption auprès de l'administration centrale en charge du foncier créée</p> <p>Les droits et obligations des citoyens en matière foncière ainsi que les différentes procédures sur le foncier sont vulgarisés</p>		Territoire national	

	<p>5.1.1.3. Elaboration d'un dispositif de contrôle et de sanctions des corruptions</p> <p>5.1.1.4. Opérationnalisation des standards de services</p> <p>5.1.1.5. Vulgarisation des droits et obligations des citoyens en matière foncière ainsi que les différentes procédures sur le foncier</p> <p>5.1.1.6. Conception et mise en œuvre d'un document présentant le système de traçabilité des dossiers des usagers ainsi que les moyens permettant de dénoncer et de lutter contre la corruption</p>	<p>Un document présentant le système de traçabilité des dossiers des usagers ainsi que les moyens permettant de dénoncer et de lutter contre la corruption, est validé</p>			
	<p>5.2.1. Promotion d'une gouvernance inclusive</p> <p>Sous-activités : 5.2.1.1. Elaboration avec toutes les parties</p>	<p>Charte validée et diffusée</p> <p>Système de dialogue conçu et opérationnel</p>		Territoire National	-

	<p>prenantes d'une charte de qualité des services publics en charge du foncier</p> <p>5.2.1.2. Conception d'un système de dialogue périodique entre les parties prenantes</p>				
	<p>5.3.1. Amélioration des services et du système de partage d'information</p> <p>Sous-activité :</p> <p>5.3.1.1. Conception d'un plan national de communication et de vulgarisation des textes fonciers</p> <p>5.3.1.2. Mise en œuvre du plan de communication validé</p> <p>5.3.1.3. Conception d'un mécanisme permettant à l'administration d'informer les citoyens sur le traitement de leurs requêtes</p> <p>5.3.1.4. Amélioration du système interne de</p>	<p>Un plan national de communication conçu</p> <p>Un système interne de compte-rendu et de suivi par l'Etat des opérations foncières dans le pays est amélioré</p> <p>Un système d'échanges d'information foncière entre les services fonciers et les ministères sectoriels est conçu</p>		Territoire National	<p>Moyens financiers :</p> <p>Sources : PTF</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF) - Partenaires : PTF, Ministère de de la communication, Mass Média, Communes, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales (Fokonolona), BIANCO, Transparency International, Search For Common Grounds

	<p>compte-rendu et de suivi par l'Etat des opérations foncières dans le pays</p> <p>5.3.1.5. Conception d'un système d'échanges d'information foncière entre les services fonciers et les ministères sectoriels</p>				
	<p>5.4.1. Instauration d'un système de renforcement de redevabilité</p> <p>Sous-activité :</p> <p>5.4.1.1. Création d'une entité chargée du suivi-évaluation du Programme National Foncier</p> <p>5.4.1.2. Création d'une entité chargée du suivi évaluation auprès de l'administration foncière</p>	<p>Entités chargées de suivi-évaluation opérationnelles</p> <p>Un rapport d'activités respectant les canevas imposés par le document de système de suivi-évaluation systématiquement publié</p>		Territoire national	<p>Moyens financiers :</p> <p>Sources : Etat malagasy / PTF</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilote : Unité de coordination du PNF / DGSF (DST+DDPF) - Partenaires : PTF, ENAM, BIANCO, IGE, Médiature Nationale, Tribunal Financier, Cour des comptes Communes, Organisation de la société civile (OSC), communautés locales (Fokonolona), Transparency International

	<p>5.5.1. Facilitation de la résolution des litiges fonciers</p> <p>Sous-activités:</p> <p>5.5.1.1. Conception d'une stratégie de résolution des litiges fonciers au niveau local adaptée aux cultures malgaches</p> <p>5.5.1.2. Expérimentation de la stratégie</p> <p>5.5.1.3. des conflits</p>	<p>Stratégie de résolution des litiges fonciers conçue et expérimentée</p>		Territoire national	
--	---	---	--	---------------------	--

Annexe 6 : Répartition des régions par pôle/espace de croissance

1. Annexe 6.1 : Caractères des espaces de croissances et Pôles selon SNAT

Code Pôle	Pôle	Caractère du Pôle	Région concernée
P1	Espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro	Exploitation des minerais et exploitation du port d'Ehoala Taolagnaro (importation et exportation)	Anosy, Androy et Atsimo Atsinanana
P2	Espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe	Développement Agro-alimentaire, Agro-industriel, débouché des produits Agricoles, développement entrepreneurs agricoles	Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Itasy
P3	Espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be	Développement touristique pour booster au développement local, développement des activités hôtelières et des marchés de niche (ylang ylang, vanille, ...)	Diana, et SAVA
P4	Espace de croissance polarisé par Toamasina	Développement de la fonction portuaire (importation et exportation), pôle économique majeur du pays, développement échange des marchandises	Atsinanana, Analanjirofo, Vatovavy Fitovinany
P5	Espace de croissance polarisé par Lac Alaotra	Exploitation de l'aménagement hydro-agricole de lac Alaotra, et développement élevage,	Alaotra Mangoro
P6	Espace de croissance polarisé par Fianarantsoa	Développement local, transition économique dans le Sud	Haute Matsiatra et Ihorombe
P7	Espace de croissance structuré par la RN7	Développement du tourisme itinérant (Axe reliant Antananarivo- Toliara)	Analamanga, Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Haute-Matsiatra, Ihorombe, Atsimo Andrefana
P8	Espace de croissance Métropolitaine	Pôle économique majeur du pays, métropole, agglomération-capitale,	Analamanga, une partie de Vakinankaratra (ville d'Antsirabe), une partie du bassin versant de Betsiboka, et de l'Alaotra Mangoro
P9	Espace de croissance du Bassin versant de la Betsiboka	Bassin versant avec la moitié du potentiel hydro-électrique du pays (Ikopa-Betsiboka), ressources halieutiques et crustacés, développement portuaire et urbain, métropole politique et économique	Betsiboka, Boeny
P10	Espace de croissance national-régional dans la Région de Menabe	Potentialité agricole, et agropastoral, potentialité touristique	Menabe, Vakinankaratra
P11	Espace de croissance polarisé par Atsimo Andrefana	Développement tourisme, agriculture et mine,	Atsimo Andrefana
P12	Espace de croissance Maritime	Développement pêche, transport et énergie,	Tous les territoires maritimes (zone côtière de Madagascar)

2. Annexe 6.2. : Les 42 circonscriptions foncières et leur pôle d'appartenance

Les circonscriptions domaniales	Région	Pôle et espace de croissance	Superficie (Km ²)	Estimation de la Population (juillet 2013)	Densité de population (Hab/Km ²)
PROVINCE D'ANTANANARIVO					
Ambohidratrimo	Analamanga	P8 : Espace de croissance Métropolitaine	1 432	399 037	278,70
Anjozorobe			4 275	177 134	41,40
Antananarivo Atsimondrano			422	585 184	1 386,80
Antananarivo Avaradrano			582	362 539	623,00
Antananarivo-Renivohitra			85	1 299 080	15 281,50
Manjakandriana			1 799	204 153	113,50
Arivonimamo	Itasy	P2 : Espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe	2 135	304 931	142,80
Miarinarivo			2 579	240 687	93,30
Tsiroanomandidy	Bongolava		10 559	326 925	31,00
Ambatolampy	Vakinankaratra	P2 : Espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe	1 651	256 164	155,10
Antsirabe I		P7 : Espace de croissance structuré par la RN7	133	238 478	1 793,90
Betafo		P10 : Espace de croissance national-régional dans la Région de Menabe	4 155	254 736	61,30
PROVINCE DE FIANARANTSOA					
Ambositra	Amaron'i Mania	P2 : Espace de croissance dérivé du PIC d'Antsirabe	2 914	262 353	90,00
Fandriana		P7 : Espace de croissance structuré par la RN7	2 275	201 611	88,60
Fianarantsoa	Haute Matsiatra	P6 : Espace de croissance polarisé par Fianarantsoa P7 : Espace de croissance structuré par la RN7	86	190	2 211,70
Ihosal	Ihorombe	P6 : Espace de croissance polarisé par Fianarantsoa P7 : Espace de croissance structuré par la RN7	17 191	203 373	11,80
Manakara	Vatovavy-Fitovinany	P4 : Espace de croissance polarisé par Toamasina P12 : Espace de croissance Maritime	3 163	365 427	115,50
Mananjary			5 467	316 930	58,00
Farafangana	Atsimo-Atsinanana	P1 : Espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro P12 : Espace de croissance Maritime	2 824	341 843	121,00
PROVINCE DE TAMATAVE					
Ambatondrazaka	Alaotra-Mangoro	P5 : Espace de croissance polarisé par Lac Alaotra P8 : Espace de croissance Métropolitaine	5 540	324 610	58,60
Moramanga			7 149	275 146	38,50
Fenoarivo Atsinanana	Analanjirifo	P4 : Espace de croissance polarisé par Toamasina P12 : Espace de croissance Maritime	2 993	308 395	103,00
Maroantsetra			6 965	22 973	31,70
Toamasina I	Atsinanana	P4 : Espace de croissance polarisé par Toamasina P12 : Espace de croissance Maritime	31	274 667	8886,02
Vatomandry			2 281	139 906	61,30
Vohibinany (Brickaville)			6 057	188 052	31,00

Les circonscriptions domaniales	Région	Pôle et espace de croissance	Superficie (Km ²)	Estimation de la Population (juillet 2013)	Densité de population (Hab/Km ²)
PROVINCE D'ANTSIRANANA					
Ambanja	Diana	P3 : Espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be P12 : Espace de croissance Maritime	6 000	190 435	31,70
Ambilobe			8 007	216 145	27,00
Antsiranana I (Diego-Suarez)			72	115 015	1 599,70
District de Nosy Be			320	73 010	228,10
Morondava	Menabe	P10 : Espace de croissance national-régional dans la Région de Menabe P12 : Espace de croissance Maritime	5 691	120 473	21,20
Antalaha	Sava	P3 : Espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be P12 : Espace de croissance Maritime	6 795	231 479	34,10
Sambava			4 682	304 366	65,00
PROVINCE DE MAHAJANGA					
Maevatanana	Betsiboka	P8 : Espace de croissance Métropolitaine P9 : Espace de croissance du Bassin versant de la Betsiboka	10 750	151 001	14,00
Mahajanga I	Boeny	P9 : Espace de croissance du Bassin versant de la Betsiboka P12 : Espace de croissance Maritime	51	220 629	4 321,80
Antsohihy	Sofia	P3 : Espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be P12 : Espace de croissance Maritime	4 774	137 433	28,80
Mandritsara			10 297	253 985	24,70
Maintirano	Melaky	P12 : Espace de croissance Maritime	9 888	106 604	10,80
PROVINCE DE TOLIARA					
Ambovombe-Androy	Androy	P1 : Espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro P12 : Espace de croissance Maritime	6 504	350	53,80
Taolanaro (Taolagnaro)	Anosy	P1 : Espace de croissance dérivé du PIC de Taolagnaro P12 : Espace de croissance Maritime	5 950	271 878	45,70
Toliara I	Atsimo-Andrefana	P11 : Espace de croissance polarisé par Atsimo Andrefana P12 : Espace de croissance Maritime	32	156 710	4 878,90
Miandrivazo	Menabe	P10 : Espace de croissance national-régional dans la Région de Menabe P12 : Espace de croissance Maritime	12 330	130 790	10,60

Exemple : REGION DIANA

Les circonscriptions domaniales	Superficie (Km ²)	Estimation de la Population (juillet 2013)	Densité de population (Hab/Km ²)	les Districts	Superficie (Km ²)	Estimation de la Population (juillet 2013)	Densité de population (Hab/Km ²)	Nombre de titres existants	Nombre de certificats délivrés	Pôle et espace de croissance
Ambanja	6 000	190 435	31,70	Ambanja						P3 : Espace de croissance dérivé du PIC de Nosy Be P12 : Espace de croissance Maritime
				...						
				...						
				...						
Ambilobe	8 007	216 145	27,00	Ambilobe						
				..						
				...						
<i>Antsiranana I</i>	72	115 015	1 599,70	Antsiranana I	72	115 015	1 599,70			
Nosy Be	320	73 010	228,10	Nosy Be	320	73 010	228,10			
...										

Carte

- Echelle régionale
- Limite de l'aire d'intervention des circonscriptions foncière (gris foncé)
- Limite des districts, densité de population par districts, camembert (titre et certificats délivrés par districts)
- Limite des communes en gris clair (hachurées quand elles ont un guichet foncier)
- Situation de la circonscription foncière (logo bâtiment)

Annexe 7 : La lettre du Ministre d'Etat adressée aux partenaires techniques et financiers à l'issus de la Table Ronde sur la LPF à l'Hôtel Panorama du 10 novembre 2015



MINISTÈRE D'ETAT EN CHARGE DES PROJETS
PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT

Le Ministre d'Etat



Antananarivo le, 09 DEC 2015

LE MINISTRE D'ETAT

à

DESTINATAIRES IN FINE

N° 402 - 2015/MEPATE/SG/DGAPB

Objet : Information sur le processus de formulation du Programme National Foncier

Mesdames, Messieurs,

Suite à la table ronde du 10 novembre dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon département poursuit les efforts pour parvenir à un document de programmation de la mise en œuvre de la consolidation de la réforme foncière démarrée en 2005.

Jusqu'à présent et suite à l'approbation de la nouvelle Lettre de Politique Foncière, nous avons tenu, avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers, cette concertation à l'échelle nationale de façon à entendre les différents points de vue de toutes les parties sur les nouvelles orientations de politique foncière. D'autres consultations ont été également menées au niveau provincial regroupant des participants en provenance des régions, et nous avons essayé d'avoir une participation la plus représentative possible.

Actuellement une équipe a été constituée pour être chargée de la rédaction du document de Programme National Foncier (PNF). Ce document développera pour une période de 5 ans une programmation chiffrée et localisée des activités de mise en œuvre de la réforme foncière en cohérence avec les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers.

Une première version de ce document est attendue pour le 15 janvier 2016 et par souci d'une consultation régulière, elle sera soumise à discussion et validation par l'ensemble des acteurs du secteur foncier. Ce document confirmera au préalable les principes directeurs qui garantiront pour les cinq années à venir la continuité de l'esprit de la réforme foncière de 2005, à savoir **(i) un principe de continuité avec le maintien du certificat foncier comme document permanent de garantie de propriété ; (ii) un principe de progressivité avec une mise à jour du cadre juridique en fonction d'évaluations d'opérations**

Page 02
09/12/15
Alia

pilotes ; (iii) un principe de représentativité des acteurs du secteur et (iv) un principe d'harmonisation visant à favoriser la coordination des interventions par mon département avec les acteurs du secteur et les partenaires techniques et financiers.

Je tiens ainsi à vous réaffirmer notre engagement pour la mise en œuvre d'une politique de sécurisation foncière à la portée de tous. Je vous exprime une fois encore notre gratitude pour les appuis déjà engagés et je suis convaincu que vous continuerez à apporter votre soutien par le financement des activités prévues dans le Programme National Foncier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

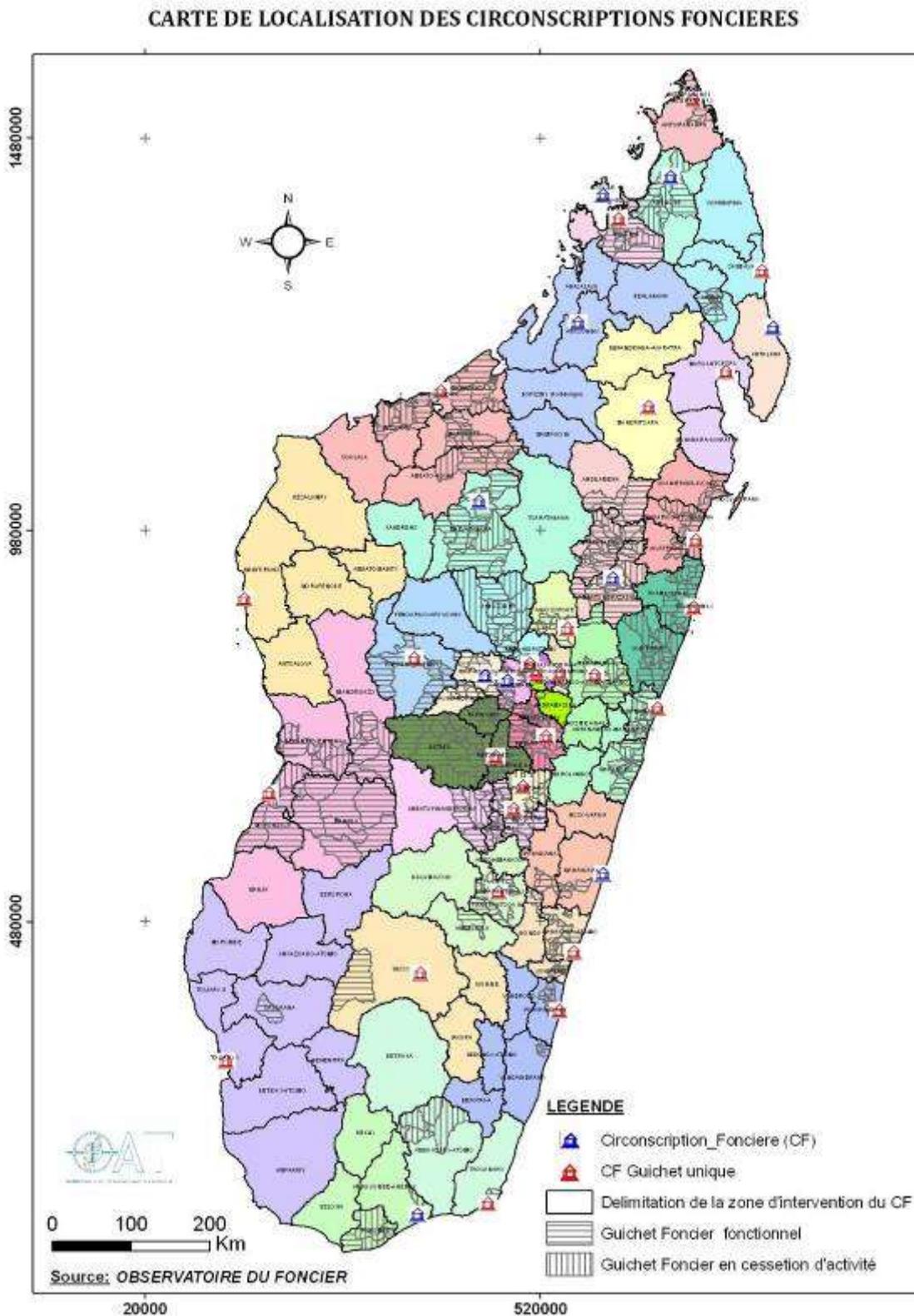


RAKOTOVAO Rivo

Destinataires :

- SE Mme Véronique VOULAND-ANEINI, Ambassadeur de France
- Mme Coralies GEVERS, Country Manager de la Banque Mondiale
- Mme Fatma SAMOURA, Coordonnateur du Système des Nations Unies
- SE M. Antonio SANCHEZ-BENDITO, Ambassadeur de l'Union Européenne
- M. Abdelkrim BENDJEBBOUR, Représentant Résident de la BAD
- M. Jean David NAUDET, Directeur de l'Agence Française de Développement
- M. Patrice TALLA TAKOUKAM, Représentant Résident de la FAO
- M. Alain WALSCH, Directeur du Bureau de la GIZ

Annexe 8 : Carte de répartition des services fonciers déconcentrés



Annexe 9 : Carte de répartition des guichets fonciers fonciers

